
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 27 mars 2006

SOMMAIRE

<i>Désignation d'un secrétaire de séance</i>	(p. 4)
<i>Installation de monsieur Gérard Allais dans ses fonctions de conseiller communautaire</i>	(p. 4)
<i>Appel nominal</i>	(p. 4)
<i>Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée</i>	(p. 4)
<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 (dossier n° 2006-3254)</i>	(p. 4)

Les textes des délibérations n° 2006-3254 à 2006-3314 ont été publiés au bulletin officiel n° 354.

N° 2006-3254	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 27 février 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -</i>	(p. 4)
---------------------	--	--------

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2006-3255	<i>Participation à une étude de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Sathonay Camp-Trévoux - Convention de financement avec le Réseau ferré de France (RFF), la communauté de communes Saône vallée et la région Rhône-Alpes -</i>	(p. 17)
N° 2006-3256	<i>Lyon 3° - Etude de la traversée de la gare de la Part-Dieu - Convention avec le Sytral et la SNCF -</i>	(p. 19)
N° 2006-3257	<i>Lyon 1er - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé pour un immeuble situé 4, rue Saint Claude -</i>	(p. 34)
N° 2006-3258	<i>Lyon 9° - Programme d'intérêt général (PIG) amélioration de l'habitat et économies d'énergie la Duchère 2006-2011 - Convention d'opération et principes de participation financière -</i>	(p. 34)
N° 2006-3259	<i>Arrêt du projet de deuxième programme local de l'habitat (PLH) -</i>	(p. 4)
N° 2006-3260	<i>Curis au Mont d'Or - Zone des Crêtes - Institution d'un périmètre d'études -</i>	(p. 35)
N° 2006-3261	<i>Dardilly - Place du complexe sportif Moulin Carron et chemin de Parsonge - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2006-3262	<i>Pierre Bénite - Place de la Paix - Approbation du projet de réaménagement (tranche ferme) - Individualisation d'autorisation de programme pour la tranche ferme -</i>	(p. 35)
N° 2006-3263	<i>Lyon 6° - Espace Brotteaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la maîtrise d'oeuvre -</i>	(p. 35)
N° 2006-3264	<i>Lyon 9° - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriétés la Duchère 2006-2011 - Approbation de la convention d'opération et principes de participation financière -</i>	(p. 35)
N° 2006-3265	<i>Sathonay Camp - Evolution urbaine du village - Prise en compte d'un projet - Inscription d'un périmètre d'études -</i>	(p. 35)
N° 2006-3266	<i>Réaménagement de la bretelle de sortie du tronçon nord du périphérique (TNP) vers l'A 6 et du giratoire de l'Europe - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Communauté urbaine -</i>	(p. 23)

N° 2006-3267	<i>Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Vaulx en Velin - Carrefour des Sept Chemins - Individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres -</i>	(p. 35)
N° 2006-3268	<i>Dardilly - Avenue de Verdun, route d'Ecully, chemin de Pierre Blanche, place Bayère - Lancement de la procédure des marchés de travaux, procédure d'appel d'offres ouvert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2006-3269	<i>Meyzieu - Elargissement de la rue du 8 mai - Projet connexe à la ligne de tramway LEA - Individualisation complémentaire de programme -</i>	(p. 35)
N° 2006-3270	<i>Lyon 9° - Voie nouvelle Saint Cyr-place de Paris - Ruisseau du Rochecardon - Travaux de réfection d'ouvrage d'art - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
N° 2006-3271	<i>Meyzieu - Projet connexe à LEA - Création d'une voie pour desservir le parc-relais de la ZI Meyzieu -</i>	(p. 23)
N° 2006-3272	<i>Lyon 3° - Rue Saint Jacques - Réalisation d'une voie à double sens à la suite du permis de construire d'un immeuble situé 31, rue Villeroi - Individualisation de l'autorisation de programme : voirie liée aux opérations de construction de logements -</i>	(p. 35)
N° 2006-3273	<i>Lyon 3° - Fosse aux Ours - Parc de stationnement - Réalisation d'un accès pour les piétons dans le Palais de la mutualité - Convention de mise à disposition avec la ville de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 36)
N° 2006-3274	<i>Travaux de pose, maintenance et fourniture de panneaux de signalétique de zones d'activités sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Retrait de la délibération n° 2005-2834 en date du 11 juillet 2005 -</i>	(p. 36)
N° 2006-3275	<i>Fourniture de contrôleurs et d'armoires pour la signalisation lumineuse pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Autorisation de signer quatre marchés pour des fournitures -</i>	(p. 36)
N° 2006-3276	<i>Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 5° - Interventions de sécurité et de viabilité dans le tunnel sous Fourvière - Mise en place de balisages et de déviations, nettoyage des chaussées et des ouvrages annexes pour tous les tunnels gérés en régie - Autorisation de signer un marché de prestations de service -</i>	(p. 35)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2006-3277	<i>Convention avec le Medef Lyon-Rhône - Coopération PME-grands groupes -</i>	(p. 24)
N° 2006-3278	<i>Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône-Alpes entreprendre (RAE) - Avenant à la convention triennale - Subvention -</i>	(p. 36)
N° 2006-3279	<i>Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la plate-forme d'initiative locale Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'action 2006 - Avenant 2006 - Subvention -</i>	(p. 24)
N° 2006-3280	<i>Convention de partenariat avec l'association du Village des créateurs - Participation financière -</i>	(p. 36)
N° 2006-3281	<i>Association Economie et humanisme - Subvention -</i>	(p. 36)
N° 2006-3282	<i>Sites en renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise - Convention pour l'insertion et l'emploi - Autorisation de signature -</i>	(p. 25)
N° 2006-3283	<i>Convention avec Unitex - Subvention -</i>	(p. 26)
N° 2006-3284	<i>Convention avec le musée des tissus et des arts décoratifs de Lyon - Exposition Léonard - Participation financière -</i>	(p. 36)
N° 2006-3285	<i>Convention Clara passée avec la fondation Bullukian - Projet preuve de concept - Subvention -</i>	(p. 27)
N° 2006-3286	<i>Convention-cadre entre la Communauté urbaine et l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) -</i>	(p. 28)
N° 2006-3287	<i>Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie) dans le Rhône - Convention de partenariat - Subvention -</i>	(p. 36)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2006-3288	<i>Compte-rendu des marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le président par délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -</i>	(p. 4)
N° 2006-3289	<i>Délégation accordée à monsieur le président et au bureau pour accomplir certains actes de gestion - Abrogation de la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -</i>	(p. 36)
N° 2006-3290	<i>Maintenance et renouvellement - Acquisition de véhicules légers et aménagements intérieurs - Opération globalisée 2006 - Individualisation d'autorisation de programme AP 10 -</i>	(p. 36)
N° 2006-3291	<i>Répartition 2005 du produit des amendes de police relatives à la circulation routière -</i>	(p. 29)

N° 2006-3292	<i>Extension du champ d'exonération de la taxe locale d'équipement -</i>	(p. 37)
N° 2006-3293	<i>Lyon 2° - Chapelle du lycée Ampère - Travaux de restauration des décors intérieurs - Clôture de l'opération -</i>	(p. 37)
N° 2006-3294	<i>Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle 2006, 2007, 2008 - Subvention -</i>	(p. 37)
N° 2006-3313	<i>Taux de la taxe professionnelle 2006 -</i>	(p. 31)
N° 2006-3314	<i>Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2006 -</i>	(p. 33)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2006-3295	<i>Fonds eau - Alimentation en eau potable de quatre villages de la province de Taroudannt au Maroc - Avenant n° 1 à la convention de financement avec l'association Migrations et développement -</i>	(p. 30)
N° 2006-3296	<i>Fonds eau - Réalisation d'équipements d'accès à l'eau potable dans la région et la ville de Fianarantsoa (Madagascar) - Avenant à la convention de financement avec l'association Aide au Tiers Monde -</i>	(p. 30)
N° 2006-3297	<i>Fonds de solidarité Eau - Accès à l'eau potable de différentes localités périphériques de Mahajunga (Madagascar) - Versement d'une subvention - Avenant n° 2 à la convention avec Ecoles du monde -</i>	(p. 30)
N° 2006-3298	<i>Fonds Eau - Réalisation de deux forages positifs à Boala (Burkina Faso) - Subvention d'investissement à l'association Les Amis du Burkina Faso -</i>	(p. 30)
N° 2006-3299	<i>Service public des assainissements non collectifs - Autorisation de signer des conventions -</i>	(p. 37)
N° 2006-3300	<i>Environnement et développement durable - Actions de mises en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours aux partenaires pour l'année 2006 - Convention-type et annexes -</i>	(p. 31)
N° 2006-3301	<i>Pierre Bénite - Station d'épuration - Travaux de modernisation de la station - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché n° 010 405 K -</i>	(p. 37)
N° 2006-3302	<i>Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Convention pour l'année 2006 - Subvention -</i>	(p. 37)
N° 2006-3303	<i>Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) - Convention-cadre triennale - Subvention -</i>	(p. 37)
N° 2006-3304	<i>Convention pluriannuelle avec le Coparly 2005-2006 - Avenant n° 2 - Subvention -</i>	(p. 37)
N° 2006-3305	<i>Convention 2006-2008 avec l'association Acoucité -</i>	(p. 37)
N° 2006-3306	<i>Constitution d'un réseau de surveillance des eaux souterraines et d'alerte à la pollution biologique -</i>	(p. 37)
N° 2006-3307	<i>Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Sathonay Camp, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin - Ruisseau du Ravin - Aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations - Bilan de la concertation -</i>	(p. 37)
N° 2006-3308	<i>Soutien de l'action du comité départemental du Rhône de la ligue contre le cancer - Convention - Subvention -</i>	(p. 37)
N° 2006-3309	<i>Comité social - Avenant annuel à la convention-cadre - Subvention 2006 -</i>	(p. 37)
N° 2006-3310	<i>Créations et transformation d'emplois -</i>	(p. 38)
N° 2006-3311	<i>Voirie - Astreintes de sécurité au service des tunnels - Personnel des catégories A et B -</i>	(p. 38)
N° 2006-3312	<i>Fourniture de sel de déneigement de classe A et B pour les voies publiques situées sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure -</i>	(p. 37)

Présidence de monsieur Gérard Collomb président

Le lundi 27 mars 2006 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 17 mars 2006 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Installation de monsieur Gérard Allais dans ses fonctions de conseiller communautaire

M. LE PRÉSIDENT : Si vous le voulez bien, nous allons commencer cette séance de notre Conseil de communauté urbaine.

Tout d'abord, je tiens à vous dire que, suite à la démission de monsieur Gandilhon, conformément à l'article L 52-15-10 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la ville de Charly a procédé à la désignation de son représentant au sein de notre conseil. Monsieur Gérard Allais a été élu. Je tiens à vous le présenter et à ce qu'ensemble, nous le félicitons. Je le déclare donc installé dans ses fonctions.

(Applaudissements).

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Estelle Mosnier-Lai pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Et oui ! Le privilège de l'âge a quelques contraintes mais ce sont les meilleures. Donc si vous voulez bien procéder à l'appel. Madame Mosnier-Lai, vous avez la parole.

(Madame Estelle Mosnier-Lai est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Allais, Assi, Barge, Barret, Barthelémy, Béghain, Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chaffrignon, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, De Coster, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, M. Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Genin, Gignoux, Giordano, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrère, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, Orcel-Busseneau, M. Pacalon, Mme Pallega, M. Perret, Mmes Pesson, Petitjean, MM. Philipps, Rémont, Rendu, Rivalta, Roux de Bezieux, Sangalli, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Bargoin (pouvoir à M. Vaté), M. Beauverie (pouvoir à M. Perret), Mme Belaziz-Bouziani (pouvoir à Mme Mailler), MM. Bideau (pouvoir à M. Forissier), Buffet (pouvoir à M. Lelièvre), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme Decieux (pouvoir à Mme d'Anglejan), MM. Deschamps (pouvoir à M. Téodori), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Mme Gautier

(pouvoir à Mme Marquaille), MM. Girod (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau), Mansot (pouvoir à M. Abadie), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Nardone (pouvoir à Mme Isaac-Sibille), Petit (pouvoir à M. Jeannot), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Philip (pouvoir à Mme Frieh), Plazzi (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Psaltopoulos (pouvoir à Mme Tourniaire), Puvis de Chavannes (pouvoir à M. Roux de Bezieux), Reynaud (pouvoir à Mme Mosnier-Lai), MM. Roche (pouvoir à M. Buronfosse), Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sturla (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Bourgogne, Clamaron, Collet, Mme Perrin-Gilbert, MM. Sardat, Serres, Turcas, Vial, Mme Yéremian.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Touraine (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Gelas (pouvoir à M. Muet), MM. Barret (pouvoir à Mme Nachury), Benarbia (pouvoir à Mme Mermoud), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Braillard (pouvoir à M. David), Mme De Coster (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Duport (pouvoir à Mme Vullien), Mme Pesson (pouvoir à M. Laréal), M. Rendu (pouvoir à M. Gonon).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Tout à l'heure, j'ai salué monsieur Allais, je veux saluer maintenant notre collègue Gandilhon que j'ai aperçu dans les tribunes du public.

Compte-rendu des décisions prises

N° 2006-3254 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 27 février 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 18 avril 2005 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2006-3254. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

N° 2006-3288 - Compte-rendu des marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le président par délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération du 18 avril 2005 et qui font l'objet du rapport 2006-3288. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2006-3259 - déplacements et urbanisme - Arrêt du projet de deuxième programme local de l'habitat (PLH) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer à la première partie de notre Conseil avec le premier dossier sur le PLH qui nous est présenté par monsieur Charrier.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots tout d'abord pour souligner tout le travail déjà engagé pour élaborer ce deuxième programme local de l'habitat de la Communauté urbaine, un long travail qu'a mené la mission Habitat du Grand Lyon et je crois que nous pouvons nous féliciter de celui-ci.

Le PLH, tel qu'il est proposé, se compose tout d'abord d'un diagnostic réalisé par l'Agence d'urbanisme et d'un programme d'actions réalisé par la mission Habitat, lui-même composé d'un plan d'actions thématiques applicable à l'ensemble des communes du Grand Lyon et d'une déclinaison territoriale en six secteurs, en six tomes dessinés suivant les conférences locales des maires et définis également par des fiches communales ou des fiches pour les arrondissements de la ville de Lyon.

Le PLH vise à tracer, dans tous les domaines de l'habitat, les orientations et les actions, décidées ou à faire évoluer, du Grand Lyon pour les années à venir. Cette présentation visuelle -celle dont vous allez bénéficier dans quelques instants- ne peut que bien évidemment résumer ce volumineux dossier et nous nous contenterons donc de quelques éléments qui nous semblent les plus importants.

(Projection d'un film de présentation).

Le diagnostic -

Tout d'abord, à propos du diagnostic, un élément domine : l'envolée inédite des prix du foncier de l'immobilier ; beaucoup plus forte que l'augmentation des revenus, elle rend plus difficile la mobilité ou l'accès au logement d'un nombre croissant de ménages.

Cette envolée des prix du foncier de l'immobilier renchérit considérablement la production de logements sociaux, fait diminuer la rotation dans le parc HLM et accroît le nombre des ménages qui se dirigent vers lui pour se loger ; ainsi, nous enregistrons aujourd'hui 45 000 demandes. Les parcours résidentiels conduisent souvent les ménages à ressources moyennes à partir à plusieurs dizaines de kilomètres du centre de l'agglomération. Dans ces conditions, la segmentation socio-spatiale du Grand Lyon s'accroît et les moyens pour l'enrayer sont de plus en plus coûteux et difficiles à mettre en œuvre.

Éléments du diagnostic -

Tout d'abord, 70 % des ménages résidant sur le Grand Lyon ont des niveaux de revenus inférieurs au plafond du PLUS et les personnes dont les niveaux de revenus sont au niveau des plafonds PLS et PLI représentent seulement 18 % de la population. Les ménages les plus modestes, c'est-à-dire les familles qui ont des revenus inférieurs au plafond du PLUS, résident pour 29 % dans le parc HLM, 37 % sont locataires dans le parc privé et 34 % sont propriétaires occupants.

Autre élément du diagnostic, nous constatons -c'est vrai que la carte est difficilement lisible, il faudrait la voir à une autre échelle- que les ménages disposant de revenus inférieurs à 40 % des plafonds des ressources HLM représentent 27 % des ménages de l'agglomération ; ce sont les ménages que l'on pourrait qualifier "à faibles revenus" ; 30 % de ces ménages résident dans le centre de l'agglomération, 27 % résident dans l'est lyonnais et 17 % résident dans l'ouest lyonnais.

Abordons maintenant l'évaluation des besoins en matière d'habitat sur notre agglomération et le scénario que nous proposons pour répondre à l'ensemble de ces besoins.

Le rythme moyen de production de logements neufs a été de 6 150 logements depuis 1999 ; il a été de 6 050 logements de 1990 à 1999. Pour conserver en 2010 la population de 2004, il faut construire 4 300 logements neufs par an. Si on voulait ramener à zéro le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre les personnes qui rentrent et qui sortent du Grand Lyon, il faudrait construire chaque année 9 000 logements, soit 50 % de plus de ce qui a été fait depuis quinze ans, ce qui est bien évidemment impossible pour de multiples raisons : les disponibilités foncières, les capacités des entreprises et les financements disponibles.

Aussi, le scénario proposé présente une fourchette de 6 150 à 7 000 logements neufs par an, soit 6 600 à 7 600 personnes de plus par an venant résider sur l'agglomération, ce qui ferait passer la population de notre agglomération de 1 217 000 habitants en 2004 à 1 240 000 ou 1 251 000 habitants en 2010.

On remarque que, du fait de la poursuite de la diminution de la taille moyenne des ménages de l'ensemble de la population, un logement créé ne fait augmenter la population que d'une personne ; il nous faut par exemple accompagner les décohabitations.

Le scénario proposé au PLH est volontariste mais il est aussi pragmatique. Il permet la poursuite de la croissance démographique de l'agglomération adaptée à l'outil de production et aux capacités résidentielles, il permet la poursuite de la construction et de la croissance démographique en dehors des limites de la Communauté urbaine, il permet à l'agglomération malgré tout de rester attractive.

Essayons maintenant de rentrer un peu plus dans le détail et considérons la construction de logements neufs au regard de la répartition géographique entre la partie centre de l'agglomération, la partie ouest, la partie "est" -nous sommes sur la base du milieu de la fourchette du scénario que nous vous proposons, à savoir 6 500 logements par an- : 57 % des logements seraient produits sur la partie centre, 22 % à l'est, 21 % à l'ouest.

Si l'on considère cette répartition au regard des types de logements et par secteur, hors reconstitution de l'offre définie par les conventions de l'Agence nationale du renouvellement urbain :

- pour le centre, nous avons tout à l'heure 1 300 logements, répartis entre 900 PLUS/PLAI et 400 PLS ;
- pour l'est, 145 PLUS/PLAI et 180 PLS ;
- pour l'ouest, 305 PLUS/PLAI et 120 PLS.

Si nous cumulons donc les réalisations de logements que l'on pourra appeler de droit commun et la production de logements liés au renouvellement urbain, nous arrivons au tableau que vous avez sous les yeux, à savoir :

- pour le centre, 1 480 logements entre PLUS, PLAII, PLS et reconstitution de l'offre en conséquence des démolitions, ce qui représente 32 % de la production ;
- pour l'est, 640 logements, ce qui représente 39 % de la production ;
- pour l'ouest, 560 logements, ce qui représente 33 % de la production.

L'objectif que nous nous fixons pour ce PLH, bien évidemment, c'est de faciliter le parcours résidentiel. Pour cela, trois leviers : le premier est d'accroître la production de logements sociaux intermédiaires, le deuxième est de définir des objectifs à propos des ZAC et le troisième est la politique d'action foncière.

Peut-être quelques commentaires : tout d'abord, il est évident qu'améliorer le taux de rotation dans le parc nécessite obligatoirement une production neuve pour les collectivités locales. Notons en commentaire supplémentaire que, de 2000 à 2005, le nombre de logements financés, tous produits confondus, est passé de 1225 à 2644 par an avec une forte montée en régime dans l'ouest lyonnais. Ce qui traduit le résultat des efforts engagés par le Grand Lyon en faveur de la réalisation de logements sociaux puisque nous avons, dans ces cinq ans, plus que doublé la production.

Commentaire concernant l'application de la loi solidarité renouvellement urbain :

- pour la période 2002-2004, l'application de l'article 55 de la loi SRU a donné les résultats suivants : pour 2 074 logements à produire, les communes s'étaient engagées à en réaliser 2 538 et 6 178 ont été comptabilisés dont seulement 31 % de PLS ;

- pour la période 2005-2007, les communes se sont engagées à réaliser 2 563 logements pour un objectif à atteindre de 1 754. Ces chiffres traduisent les efforts engagés par la quasi-totalité des communes qui composent le Grand Lyon à mettre en œuvre l'article 55 de la loi SRU.

A propos des ZAC, nous notons la proposition de réaliser au minimum 20 % de logements sociaux dans les programmes des ZAC. Nous entendons par logements sociaux la production de PLUS et de PLAI. Pour l'année 2007-2008, cela représente 270 logements dans les ZAC, soit 4,5 M€ de manque à gagner en charges foncières dans ces opérations, ce qui traduit donc un effort supplémentaire engagé par le Grand Lyon.

Quand nous parlons de logement intermédiaire, nous voulons parler de logement locatif bien évidemment mais d'accession sociale à la propriété. Il faudra également aborder peut-être la définition de nouveaux produits à imaginer comme par exemple les prêts sociaux locatifs à l'accession, c'est-à-dire que, dans une première phase, la famille est locataire de son appartement et ainsi capitalise, crée son apport personnel pour passer en deuxième phase, l'accession à la propriété. C'est une expérience déjà menée dans un certain nombre de sites et qui peut répondre à des attentes formulées par des ménages de couche moyenne.

L'autre enjeu que nous nous fixons au travers de ce PLH, bien évidemment, c'est de favoriser l'accès au logement au travers d'une amélioration de l'égalité dans l'accès au logement. Ce chapitre vise donc à lutter contre les discriminations. Il assure également la cohérence du PLH avec le plan départemental d'action pour le logement en faveur des personnes défavorisées. A ce sujet, nous souhaiterions pouvoir mieux coordonner nos efforts avec le Département dans la gestion du FSL.

A l'image de la charte intercommunale du relogement adoptée début 2006 et qui s'appliquera sur les territoires en renouvellement urbain, nous proposons d'élaborer, dans la plus grande concertation, une charte intercommunale des attributions et du peuplement, référence en commun à l'ensemble des acteurs. Afin d'améliorer l'efficacité et la lisibilité de nombreuses filières d'accès au logement social, une mission d'agglomération pour l'accès au logement social sera mise en place avec tous les partenaires, comme évolution du CIAL. La production de logements adaptés à des situations particulières, par exemple les familles cumulant les difficultés, les gens du voyage souhaitant se sédentariser, sera améliorée par la mise en place d'une mission dédiée.

Tout à l'heure, en début de propos, je soulignais tout le travail accompli en amont du rapport que je vous présente ce soir. Il est évident que le travail de concertation et de partenariat va se poursuivre dans le cadre du fonctionnement de la conférence d'agglomération de l'habitat, avec la définition d'un groupe de suivi permanent, des réunions annuelles associant les cinquante-cinq maires des communes membres du Grand Lyon, la mise en cohérence des observatoires mais également en favorisant la concertation avec la société civile au travers du fonctionnement du conseil du développement.

Enfin, dernier propos, vous présenter le calendrier. Aujourd'hui, nous arrêtons le projet de PLH. Nous espérons obtenir l'avis des cinquante-cinq communes avant la fin juin 2006 ainsi que l'avis des partenaires de la conférence d'agglomération pour l'habitat et, bien évidemment, l'avis de l'Etat mais, là, pour septembre 2006. L'approbation de notre PLH, est prévue en conseil de Communauté pour décembre 2006 et je veux rappeler que la durée du PLH est de six ans puisqu'il s'étale de 2007 à 2012.

Voilà, monsieur le président et chers collègues, une présentation aussi rapide que possible de ce volumineux et important dossier. Nous nous réservons la possibilité bien sûr de répondre aux questions qui ne manqueront pas d'être présentées dans le débat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai quatre minutes pour le groupe Aglo.

M. BERTRAND : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai quatre minutes pour le groupe Radical.

M. BRAILLARD : Monsieur le président, chers collègues, au moment où le Grand Lyon arrête ce soir son projet de programme local de l'habitat, il est utile de rappeler qu'actuellement, au Parlement, députés et sénateurs UMP tentent de retircoter la loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000, en essayant notamment d'alléger des contraintes dont le bien-fondé est parfaitement reconnu.

En effet, il y a notamment débat sur la délimitation de périmètres pour des opérations ayant les effets d'opérations d'intérêt national puisque, dans le projet de loi initial, les objectifs visés par un programme local de l'habitat ne sont pas pris en compte, ce qui serait pour le moins une grave erreur au regard de l'importance que revêt un tel document, un tel travail local dont le vice-président Charrier vient de nous rendre compte.

Le programme local de l'habitat, c'est avant tout un outil de prévision et de programmation -le Gouvernement ferait bien de s'en souvenir !- qui vise à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale. Il s'agit donc d'un outil essentiel pour combler ce que, monsieur le président, vous rappelez souvent la fracture spatiale que peut rencontrer notre agglomération, comme bien sûr partout dans notre pays.

En matière d'habitat, le constat est simple : notre agglomération attire, notre agglomération s'accroît démographiquement, notre agglomération rencontre une demande de plus en plus importante.

La réponse aux besoins en logement à l'horizon 2010 passe nécessairement par une production neuve de logements, homogène sur le territoire et aussi par la production de logements sociaux avec des opérations de réhabilitation de l'habitat existant.

Certes, dans le Grand Lyon, nous connaissons des mauvais élèves qui ne contribuent pas à donner une cohérence à notre politique de mixité sociale ; je pense -n'hésitons pas à les citer- à Charbonnières les Bains ou à Saint Didier au Mont d'Or, deux communes qui sont très éloignées des objectifs triennaux assignés.

C'est pourquoi, dans notre agglomération, le programme local de l'habitat doit être ambitieux en matière de volume de logements produits, respectueux quant à la diversité des implantations et vertueux par une répartition plus homogène de la population.

C'est ainsi que le groupe Radical juge le programme présenté satisfaisant. Il anticipe parfaitement sur les réponses adaptées à donner à l'évolution et aux besoins de la demande. Il limite également son champ de compétence -car il y a quelques vérités à rappeler dans un débat comme le nôtre, ce soir- : en effet, le logement, et particulièrement le logement social, est de compétence de l'Etat et doit le rester. La solidarité dans le domaine du logement ne peut être que nationale.

Dans le rapport de la fondation Abbé Pierre que j'ai eu le plaisir de lire, il a été établi à environ trois millions le nombre de personnes pas ou mal logées dans notre pays. Il y a peu de temps, un SDF est mort de froid et, quand on sait que ce SDF était salarié, cela ne peut que nous faire réfléchir sur les données actuelles qui sont celles que le plan de cohésion sociale qui a été récemment mis en œuvre ne prévoit que 360 M€ pour construire officiellement 90 000 logements chaque année. Or, on sait que, pour construire 100 000 logements sociaux, ce sont 2 milliards d'euros qu'il faudrait impérativement mobiliser. Au niveau national, on est loin du compte.

Les mesures qui sont prises ne sont pas à la hauteur des besoins et à la hauteur de la situation et je passerai rapidement pour parler de la baisse du budget sur le financement social locatif et de l'accession dans le budget de l'Etat, le transfert sur la collectivité territoriale de nombreuses charges, etc.

Puis nous voulons dire aussi que, pour répondre à la légitime aspiration des familles qui souhaitent devenir propriétaires dans le cadre d'un parcours résidentiel adapté et sécurisé, il faut tenir compte de deux critères indissociables intervenant dans le choix des familles : un logement de qualité correspondant à leurs besoins et une localisation répondant à leurs attentes en termes d'écoles, d'établissements de soins, de transports, de services, de commerces et de loisirs et le petit film que nous avons vu était très indicatif là-dessus.

La hausse continue des prix de l'immobilier, du logement est inévitablement un facteur d'augmentation des loyers et d'aggravation des difficultés de logement. D'après une récente étude de l'Agence d'urbanisme, le taux des loyers dans l'agglomération lyonnaise a atteint son niveau le plus haut depuis plus de dix ans. Force est de constater que le nombre d'accédants à la propriété sociale a baissé ces dernières années, avec le coût du logement, et est très nettement insuffisant.

A travers ce document, ce projet, le groupe Radical veut lui donner tout son soutien. Il s'agit d'une politique volontariste qui sera accompagnée par un effort sans précédent fourni par la région Rhône-Alpes pour renforcer la rénovation urbaine et la mixité sociale.

Les Radicaux de Gauche ont toujours exprimé leur volonté de construire une agglomération homogène et équilibrée et la mettre au cœur des politiques menées pour éviter le carnage de la ghettoïsation, c'est un enjeu prépondérant du XXI^{ème} siècle. La demande est trop importante, il faut offrir les solutions adaptées. Avec ce programme local de l'habitat, le Grand Lyon prend ses responsabilités. Nous l'approuvons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Braillard. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

Mme MERMOUD : Merci, monsieur le président. Par délibération en date du 20 octobre 2003, nous avons décidé la relance d'un deuxième PLH. Depuis le premier, voté il y a plus de dix ans, notre agglomération a changé, nos modes de vie et nos modes d'habiter également et surtout le logement est aujourd'hui dans une situation telle que la fondation Abbé Pierre -mon collègue y a fait référence- n'a pas hésité à alerter l'opinion l'an dernier en parlant d'une crise comparable à celle des années 50. Dans son rapport de 2006, cette fondation parle encore d'une crise du logement sans précédent qui génère des effets sociaux durables. Elle s'attache à un site ou particulièrement aux difficultés de logement que rencontrent aujourd'hui les jeunes, difficultés directement liées à leurs problèmes d'emploi et d'insertion dans la société qui constituent, comme l'actualité nous le rappelle, un enjeu social majeur.

Le présent PLH ne résoudra pas à lui seul cette crise sociale ainsi que la crise dénoncée par les associations en charge du logement. Il ne reviendra pas non plus sur l'assouplissement de l'article 55 de la loi SRU, voté le mois dernier, et dénoncé aujourd'hui même à Lyon par une manifestation d'Habitat et Humanisme. Dans ce contexte imposé, ce nouveau PLH nous semble tout de même comme une avancée majeure pour notre agglomération et nous le voterons donc sans réserve.

Il nous faut tout d'abord reconnaître l'énorme travail qui a été fait pour son élaboration, en particulier la place accordée aux acteurs locaux du logement à travers la mobilisation de la conférence d'agglomération de l'habitat. Il faut également souligner la prise en compte de problématique qualitative peu abordée dans le PLH et c'est donc le logement des étudiants et des jeunes, le logement des ménages à revenu intermédiaire, la prise en compte du vieillissement ou encore la définition d'une charte du relogement applicable dans les opérations de renouvellement urbain.

Les grands axes du présent PLH :

- produire un habitat adapté et diversifié pour répondre à l'expansion démographique,
- optimiser les capacités résidentielles de notre agglomération en favorisant un cadre de vie attractif,
- promouvoir un développement solidaire et plus équilibré tout en associant l'ensemble des partenaires, des territoires et des communes,

déclinent bien les deux notions d'équilibre et de mixité qui gouvernent depuis plus de quinze ans la politique de l'habitat au Grand Lyon.

Leur traduction dans un programme de 56 fiches action, leur déclinaison dans des documents communaux font de ce nouveau PLH un document extrêmement opérationnel, aussi bien concernant la constitution d'une offre adaptée aux différents publics que pour les nécessaires mesures d'accompagnement, et cela sur l'ensemble des territoires communautaires.

Enfin, il nous semble important de revenir sur quelques points particuliers.

Le fait que 70 % des habitants de notre agglomération ont des revenus qui peuvent leur autoriser l'accès au logement social alors que trop de territoires ou de communes refusent encore l'implantation de tels logements, d'où toute l'importance de la fiche action numéro 9 qui vise simplement à améliorer par des campagnes de communication l'image du logement social.

Le fait également que l'atteinte du seuil légal des 20 % de logements sociaux dans les principales communes ne sera pas forcément respectée à l'échéance du présent PLH. A Lyon, si on continue le rythme actuel des constructions de logements sociaux, même si ce rythme est en augmentation, il faut compter encore vingt ans pour atteindre le niveau demandé compte tenu de l'impact des démolitions. Ne devrait-on pas prévoir dans les nouveaux programmes une part de logements sociaux supérieure à l'obligation légale pour accélérer cette remise à niveau ?

Autre point à souligner, l'importance d'assurer dans la production de logement social une part suffisante pour le logement très social qui est à l'évidence la demande la plus déficitaire.

Enfin, nous voudrions reprendre une demande formulée par les associations partenaires des états généraux du logement, qui s'étaient tenus ici même il y a trois ans, et qui concerne le besoin de formaliser les procédures de concertation autour des opérations de renouvellement urbain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Mermoud. Le groupe Les Verts pour quatre minutes.

M. le vice-président BUNA : Je voudrais aussi remettre en perspective ce débat sur le PLH dans un cadre national.

C'est vrai que l'abbé Pierre avait dit et avait rassemblé je dirai ses maigres forces à l'Assemblée nationale pour dire avec colère que la crise que nous connaissons sur le logement est une crise sans précédent.

C'est vrai que derrière la sécheresse des graphiques, derrière les chiffres et les courbes, il y a des hommes et des femmes qui sont dans des situations inacceptables. Il y a des bidonvilles qui réapparaissent en périphérie des grandes villes, il y a des personnes qui vivent à l'année dans des campings, il y a des salariés qui vivent dans des voitures, il y a des familles qui s'entassent dans des conditions d'hygiène déplorables, des enfants qui voient leurs études compromises par le mal-logement. On se souvient qu'au cours du printemps dernier, se sont embrasées des dizaines d'immeubles qui ont fait une cinquantaine de morts. Et puis il y a les 100 000 menacés d'expulsion qui attendent avec angoisse depuis le mercredi 15 mars, date de la reprise des expulsions, et on sait bien que l'expulsion, c'est l'exclusion et la précarité.

J'ai essayé de retrouver l'étymologie du mot habitat. Habitat : habitude ; c'est ce que l'on tient et ce qui vous tient ; sans habitat, il n'y a pas de projet possible, il n'y a pas de rêves réalisables, il n'y a pas d'espoir à concrétiser et Tristan n'a plus rien à dire à Yseult.

Alors, si ces situations sont insoutenables, elles ne représentent pourtant que l'un des aspects de cette crise du logement. Aujourd'hui, on l'a déjà répété, c'est l'ensemble de la chaîne du logement qui est bloquée. C'est chacun des chaînons de cette chaîne qui est manquant : pénurie de logements d'urgence, pénurie de logements pour les jeunes -et si le CPE, malheureusement, était adopté, on aggraverait encore la condition d'accès de ces jeunes au logement-, manque de logements sociaux, manque de logements en secteur libre, y compris avec des difficultés pour s'y maintenir parce que la stagnation des revenus n'est évidemment pas proportionnelle à l'augmentation des loyers ; il y a même des produits qui sont liés à l'incitation de Robien de défiscalisation qui ne correspondent plus au taux d'effort et aux loyers que peuvent payer les personnes aux revenus modestes ou aux revenus moyens. Je rappelle que cette pénurie est évaluée à 900 000 logements en France.

Je ne veux pas polémiquer. Les racines de cette crise sont anciennes : il y a un quart de siècle que l'on ne construit pas assez parce que l'on a eu du mal à prendre en compte les évolutions de cette société -on l'a rappelé- : vieillissement de la population -et tant mieux !- donc un maintien plus long dans le domicile, diminution de la taille des ménages, décohabitation des enfants dont les parents sont issus du baby-boom, mobilité accrue, attractivité renforcée -tant mieux !- d'un certain nombre de métropoles, dont la nôtre.

Mais, pour faire face à cette crise, je crois qu'il faudrait que, comme dans les années 50, on fasse du logement une grande cause au niveau national. Or, aujourd'hui, l'engagement financier de l'Etat ne représente -là encore, c'est le rapport de l'abbé Pierre- que 1,82 % du PIB, c'est-à-dire la somme la plus faible depuis trente ans. Je crois que la monter jusqu'à 2 % ne serait pas déraisonnable, on a bien d'autres dépenses dans bien d'autres secteurs qui le sont plus.

Il faut donc faire un effort quantitatif et qualitatif et je dois dire que, de ce point de vue-là, la construction neuve est de moins en moins sociale, les aides à la personne n'ont cessé de régresser et la production de logements sociaux compte de plus en plus de PLS -on l'a déjà souligné-, ce qui fait que ce sont des logements qui sont inabordables, en fait, aux revenus modestes.

Et il y a toute la chaîne qui s'est bloquée et donc, comme on ne sort pas du logement HLM, il y a de moins en moins de vacance et plus de gens qui ont du mal à y rentrer. Ajoutons que la mixité sociale est en panne et là il faut avoir la dent dure : sur les 720 communes concernées par la loi SRU promulguée sous le gouvernement de la Gauche plurielle, un tiers a réalisé moins de 50 % des objectifs, près d'une centaine n'ont pratiquement rien entrepris pour rattraper leur retard, la plus célèbre d'entre elles étant celle de Nicolas Sarkozy -et c'est connu !-.

Je dois rappeler que, lorsque la loi SRU a été votée le 21 mars 2000, il se trouve qu'il y a trois députés, qui siègent encore parmi nous, qui ont voté contre cette loi : monsieur Dubernard, monsieur Chabert et madame Isaac-Sibille. Monsieur Barre, lui, s'était abstenu et je crois qu'il faut s'en féliciter.

Pour dénoncer l'amendement scélérat du député UMP Ollier, qui vide de sa substance l'article 55 de la loi SRU, nous nous sommes réunis ce matin nombreux et, parmi ceux qui répondaient à l'appel d'Habitat et Humanisme et de plusieurs dizaines d'associations, il faut souligner qu'il y avait évidemment la présence du président du Grand Lyon, du président de la Région mais aussi du président du Conseil général, de Monseigneur Barbarin ou de madame Comparini.

Nous espérons donc que les parlementaires UMP présents dans cette salle ou absents aujourd'hui mais présents à l'Assemblée, le cas échéant, mettront fin à leur période d'égarement et repousseront cet amendement Ollier qu'ils ont voté le 21 janvier à 0 heure 35 par 50 voix contre 18.

Au nom des Verts, je voudrais simplement faire quelques propositions pour abonder dans la discussion sur le logement qui a lieu actuellement et, concernant la loi SRU, nous proposons simplement :

- d'élargir l'obligation de l'article 55 à toutes les intercommunalités de plus de 50 000 habitants ;

- de renforcer l'application de la loi en triplant les sanctions financières pour les communes qui ne peuvent pas justifier de leur inaction ;

- de retirer le droit de délivrer les permis de construire aux communes qui refusent de remplir leurs obligations au profit du préfet ;

- de modifier le mode de comptabilisation des logements sociaux en affectant des coefficients différents : PLS 0,5 + 1, PLAI 1,5 logement social, appartements de plus de cinq pièces : coefficient 2, pour les communes évidemment qui comptent moins de 40 % de logements sociaux.

Pour financer le logement, outre l'augmentation du budget national, nous proposons qu'en cas de mutation du zonage, lorsque l'on passe par exemple de zone d'activités en zone constructible, la plus-value qui est faite par le seul propriétaire soit affectée à 50 % à la collectivité et à 50 % au propriétaire. Je rappelle qu'en Hollande, c'est 100 % de la plus-value qui est affectée à la communauté.

Ensuite, nous proposons que la taxe sur le foncier non bâti, lorsqu'elle fait l'objet de rétention spéculative, soit augmentée. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, cette taxe repose sur la valeur vénale cadastrale de 1981.

Pour augmenter la production de logements à loyer accessible sur l'ensemble du territoire, nous proposons d'imposer dans tous les programmes immobiliers, sur les terrains de plus de 2 000 mètres carrés, une obligation de réserver 20 % de production à des logements sociaux ou privés conventionnés et de prévoir dans les PLH et les PLU l'inscription de réserves foncières -aujourd'hui, c'est possible mais incertain sur le plan juridique- pour permettre évidemment la production de logements à loyer accessible, les communes ayant plus de 40 % de logements sociaux étant évidemment exonérées de cette obligation.

Enfin, renforcer la part des PLU et PLAI dans les 500 000 logements programmés dans le plan de cohésion sociale.

Il nous semble également qu'il faudrait reprendre les dispositifs prévus par la fondation Abbé Pierre en matière d'expulsion locative et notamment mettre en place des dispositifs de garantie pour prévenir et pour éviter, lorsque le locataire est de bonne foi, ces expulsions.

On l'a déjà dit, l'agglomération lyonnaise a fait un effort tout à fait considérable, un effort impulsé par l'exécutif. Je dois rendre hommage à la majorité de nos collègues ; ce n'est pas si courant dans les communautés urbaines en France pour que l'on ne le souligne pas et que l'on ne rende pas hommage à nos collègues.

Il a fallu rattraper l'absence de politique foncière des mandats précédents. C'est vrai que, depuis 1994, toutes les zones UI avaient été gelées. L'année 2001 d'ailleurs a reproduit le gel. Il n'y a pas eu non plus de stratégie de réservation lorsque les terrains étaient à bas prix, ce qui fait qu'aujourd'hui, c'est difficile. On a beaucoup œuvré, libéré le foncier en changeant le zonage ; je n'y reviendrai pas mais il faudra réfléchir à la mise en place, le cas échéant, d'un outil foncier parce que le jour où la courbe s'inversera, il redeviendra possible d'acquérir des terrains que l'on pourra revendre lors des jours meilleurs et ainsi financer la production de logements, notamment de logements sociaux.

Je rappelle qu'il a fallu multiplier par vingt, depuis le début du mandat, les aides apportées par l'achat des terrains en faisant des baux emphytéotiques au profit des organismes HLM, augmenter l'aide au surcoût foncier, renforcer la mise en œuvre des dispositifs existants en matière d'éradication de l'insalubrité,

de logements indignes, de lutte contre le saturnisme, même si, sur ce dernier point, depuis le mandat Noir, beaucoup avait été fait. Et il a fallu inventer des dispositifs de maîtrise de sortie des déconventionnements.

Je voudrais terminer en disant que ce travail a permis d'augmenter la production dans tous les domaines. Même si, en matière de logement social, elle reste insuffisante, elle a permis le rééquilibrage dans l'ensemble du territoire, il faut s'en féliciter.

Aujourd'hui, le PLH -on vient de le dire- propose des objectifs qui sont ambitieux, tant en matière quantitative que qualitative, avec en particulier des aspects et des efforts nouveaux à faire en matière de logement social et de logement étudiant. Mais, je voudrais le répéter une dernière fois, ces mesures n'ont de sens qu'avec l'appui de l'Etat parce que c'est lui qui fixe les enveloppes disponibles en matière de logements sociaux, c'est lui qui reste, en termes constitutionnels, le garant du droit au logement et je crois qu'en la matière, malheureusement, il convient d'être plus jacobin que girondin. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buna. Le groupe UDF et apparentés.

Mme BERTRIX : Monsieur le président, mes chers collègues, le logement doit être notre priorité car c'est un problème qui touche toutes les générations et surtout les plus démunis et donc les plus vulnérables. Le droit à l'habitation est reconnu dans notre législation comme un droit fondamental et pourtant le combat pour les mal logés est de plus en plus d'actualité, comme le demandent la fondation Abbé Pierre et l'association Habitat et Humanisme.

Il me semble que, ce soir, on parle du plan local de l'habitat. Je resterai donc sur un plan local ; je reprendrai quelques chiffres et je ferai quelques propositions.

Rappelons que le rythme de la production en logements sociaux par an était de 1 225 logements en l'an 2000. Il est passé à 1 988 logements en 2003. Il demeure en-deçà des objectifs fixés par le Grand Lyon, soit 2 450 logements par an.

Au cours de cette même période, je souhaite rappeler également les initiatives qui ont vu le jour : les observatoires locaux de la demande, les observatoires des flux, la conférence de l'agglomération de l'habitat, le soutien aux conférences communales des logements. Ces derniers points sont particulièrement importants car ils permettent de centraliser les demandes et donc de ne pas les dupliquer et également de mieux préciser les besoins par type de logement, par commune ou arrondissement. Enfin, cela permet des attributions mieux ciblées en fonction des critères familiaux. A terme, cela contribue à favoriser une certaine mixité sociale par une meilleure connaissance des ayants droit. Le parc locatif social constitue plus que jamais une réponse incontournable au besoin en logement des ménages modestes dans le Grand Lyon : 4 500 ménages sont en attente d'un logement social. Le cumul des logements sociaux a progressé de 6 % par an depuis quatre ans.

Alors que le marché de l'immobilier est aujourd'hui florissant, le logement social connaît une crise aiguë : sur 6 000 logements par an, on compte 1 900 logements sociaux, 1 400 logements intermédiaires, 2 400 logements privés. Cette pénurie de logements sociaux se conjugue avec l'augmentation du foncier, des loyers et des charges. Pour y répondre, ne pourrait-on envisager un plan d'action foncière qui pourrait se conjuguer avec le PLU ?

Nous savons que tant que l'offre en logements sera insuffisante, les efforts de prévention, en particulier à l'égard des populations défavorisées, auront un impact limité. Les communes souhaitent se mobiliser mais en totale concertation avec les partenaires. Les maires se voient confrontés à la volonté de la préfecture qui désire mettre en place son propre contingent, sans véritable concertation dans la recherche d'un véritable équilibre social du logement ; c'est ce que vous disiez tout à l'heure, monsieur Charrier.

Parmi les familles très modestes, nous ne devons pas oublier celles qui se trouvent en grandes difficultés psychologiques et/ou psychiatriques. Ces personnes ont le désir de retrouver aussi un appartement traditionnel dans un environnement ouvert mais leur comportement troublant peut être mal accepté par le voisinage, il devient alors nécessaire de les accompagner socialement dans leur intégration.

N'oublions pas non plus de gérer les problèmes d'accessibilité de certains logements afin de ne pas exclure les handicapés physiques ; sur ce point, le respect de la loi est trop souvent déficient.

Le PLH aborde également le problème lié au vieillissement de la population et l'adaptation des logements dans le but de favoriser son maintien à domicile ou la recherche de logements mieux adaptés aux difficultés rencontrées et faciliter les services à la personne.

Nous savons parallèlement que les grands logements sont en nombre insuffisant pour accueillir les familles nombreuses. Dans le cadre de la solidarité et d'une efficacité accrue, ne serait-il pas intéressant de croiser les demandes "familles" et "personnes âgées" afin de libérer les grands appartements occupés par des personnes âgées au bénéfice des familles nombreuses ? Un tiers des logements sociaux sont loués par des retraités. Cet échange permettrait à chacun de retrouver un logement adapté à sa situation tout en respectant ses souhaits et ses besoins. Ceci n'est qu'une réflexion qui est le reflet de ce que nous observons actuellement autour de nous.

Quant aux jeunes, le phénomène *Tanguy* n'est pas une illusion : ils restent chez les parents à cause de l'impossibilité de trouver un logement décent à un prix abordable. Nous devons donc favoriser leur accès à des logements correspondant à leurs besoins et leurs moyens. De même pour les logements étudiants dont la population croît de manière soutenue : 118 000 étudiants sur le Grand Lyon ; les maires sont disposés à répondre à leur demande malgré les difficultés mais il semble qu'une meilleure coordination avec les partenaires concernés soit nécessaire.

Le PLH prend en compte les nécessités d'évolution du logement social à l'échelle du territoire de l'agglomération mais, comme cela a été réalisé dans le domaine des déplacements, de la voirie et des transports publics, il nous semble que, dans le contexte de mobilité accrue, la réflexion doit prendre en compte un périmètre élargi. Les études menées par l'Agence d'urbanisme au niveau du SCOT conduisent à une recherche de cohérence pour lutter contre les déséquilibres démographiques. Dans l'objectif de répondre aux besoins tout en offrant une meilleure qualité de vie, il nous paraît impératif de coordonner les politiques de l'habitat à une grande échelle afin d'avoir un regard plus prospectif.

Je voudrais simplement remercier l'Agence d'urbanisme parce qu'elle a fait, avec une grande précision, une étude des besoins, de l'existant et des prévisions, ce qui a été pour moi un outil de travail important. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais saluer en préalable la qualité du travail réalisé par la mission Habitat du Grand Lyon dans l'élaboration de ce deuxième PLH, sous la conduite d'abord du vice-président Polga puis des vice-présidents Blein et Charrier : qualité et pertinence des études conduites pour élaborer le diagnostic, intérêt de la méthode avec la concertation avec les communes, les ateliers thématiques associant tous les acteurs du logement (élus, professionnels de l'immobilier, privés et publics, acteurs institutionnels, acteurs associatifs, experts).

Cependant, je regrette bien sûr que le calendrier réglementaire, qui impose dans les deux mois une délibération du conseil municipal des communes pour rendre un avis sur l'arrêté de PLH, ne permette pas de prendre le temps d'une concertation plus étroite -en particulier pour nous à Lyon avec les arrondissements, notamment sur le programme d'actions avec les conseils de quartier, les SICA, voire en réunions publiques- parce que cette question des politiques de l'habitat qui touche à un droit fondamental de la personne humaine et en même temps interroge la ville, l'agglomération que nous voulons construire et dans laquelle nous voulons vivre, nécessiterait un débat public d'ampleur.

Le diagnostic réalisé met en avant une attractivité forte de l'agglomération confirmée et accrue, un besoin de plus de logements pour maintenir le même nombre de population en lien avec l'évolution des modes de vie, un écart croissant entre le prix du marché de l'immobilier et la solvabilité des ménages tant dans l'acquisition en neuf ou en ancien que dans le parc locatif privé, un blocage des parcours résidentiels des familles, un accroissement du nombre de demandeurs de logement, une persistance des déséquilibres spatiaux-économiques de notre agglomération, une précarité accrue des ménages.

Ce diagnostic confirme la situation de crise du logement dans laquelle nous sommes entrés tant au plan national que local et que soulignent chaque année, depuis 2002, les rapports de la fondation Abbé Pierre et du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées ; une crise qui touche toute la chaîne du logement : logement étudiant, logement temporaire, logement social et intermédiaire jusqu'à l'accession à la propriété abordable.

Le bilan réalisé sur la période 1995-2000 montre que si la production globale de logements a été conforme aux objectifs fixés du PLH, elle a par contre bénéficié au logement libre au détriment de la production du logement social et intermédiaire.

La période 2001-2005 marque une rupture avec la période précédente, avec une part doublée du logement social et intermédiaire mais sans toutefois atteindre les objectifs fixés : 2 000 logements financés en moyenne par an pour un objectif de 2 450 logements sociaux et intermédiaires. Une rupture également puisque, pour la première fois sur l'agglomération, le nombre de logements sociaux et intermédiaires financés sur cette période est plus important sur les communes de l'ouest que sur celles de l'est.

Incontestablement, la volonté politique du Grand Lyon, en appui sur l'article 55 de la loi SRU, les moyens financiers consacrés par le Grand Lyon pour la politique foncière, pour le logement social, le partenariat avec la promotion privée ont permis de mieux répondre aux objectifs du PLH.

Viser à sortir de cette crise du logement nécessite donc d'orienter toute la chaîne du logement pour mettre en adéquation l'offre de logements et les capacités contributives des ménages, d'agir sur l'ensemble des outils dont nous disposons dans le cadre législatif actuel, de développer créativité, pédagogie et partenariat. Ce sont les orientations que nous propose le projet de PLH auquel notre groupe souscrit.

Quelques remarques sur les objectifs proposés :

- un développement volontariste de l'offre globale de logements à 6 500 logements neufs par an pour répondre à l'accroissement démographique suscité par l'attractivité de notre agglomération ;

- une production orientée vers des produits diversifiés accessibles au plus grand nombre, qui se traduit par des objectifs de production de logement social et intermédiaire à hauteur de 2 680 logements par an.

Il convient de noter que ces objectifs, en progression par rapport au PLH actuel, restent en-deçà de la réponse aux besoins estimés de 7 800 logements neufs par an, dont 3 500 logements sociaux et intermédiaires. Cette prudence sur les objectifs tient compte des outils réglementaires et des moyens budgétaires actuels consacrés au logement, en particulier par l'Etat, puisque, si l'effort de la collectivité publique en faveur du logement a chuté de 2 % du produit intérieur brut en 2001 à 1,82 % en 2005, c'est la part de l'Etat qui a le plus reculé de 1,33 % du PIB à 1,13, celle des partenaires sociaux de 1 %, celle des collectivités locales s'étant accrue.

C'est bien un tout autre engagement national pour le logement qui serait nécessaire que celui contenu dans la loi ENL en discussion actuellement, qui comporte à la marge quelques mesures positives mais très loin de permettre une réponse à la crise que nous connaissons et qui reste surtout entachée par l'amendement Ollier, dénaturant l'article 55 de la loi SRU. Je me félicite des rassemblements du 15 mars à la préfecture à l'initiative de nombreuses associations et de partis politiques et du rassemblement d'aujourd'hui à l'initiative d'Habitat et Humanisme pour demander le retrait de cet amendement lors de la prochaine discussion au Sénat.

Dans ce contexte, l'atteinte des objectifs proposés dans le projet de PLH reste un défi puisque, hors l'objectif de production globale de logements, nous n'avons pas atteint les objectifs de diversification des produits du PLH actuel. Cela nécessite de développer les outils proposés dans les fiches des programmes d'actions du PLH, en particulier en matière de politique foncière, contenus dans les fiches 1 et 2, par l'identification d'emplacements réservés pour le logement social, intermédiaire et d'accession sociale à la propriété dans le PLU et par l'intégration d'objectifs de mixité sociale dans le règlement du PLU. Il s'agit par là non de substituer le dialogue et la négociation avec les professionnels de l'immobilier par une réglementation rigide et couperet mais bien davantage de se donner un outil lisible de nos objectifs de mixité assurant une équité de traitement et laissant une large place à la discussion et au bon sens pour mettre en œuvre des objectifs partagés.

Enfin, pour atteindre les objectifs que nous nous fixons, si la politique d'acquisition foncière pour le logement social et intermédiaire permet de réaliser des opérations, elle ne permet pas de faire du portage foncier à moyen et long termes, en particulier dans les opérations de remembrement ou de mutations foncières à venir. Aussi, il nous semblerait pertinent que notre collectivité se dote d'un outil de portage

foncier, dont la forme est à définir (société d'économie mixte, établissement public foncier), permettant, au-delà de la seule question de l'habitat, d'avoir à terme une maîtrise foncière suffisante pour mieux assurer le développement équilibré de notre agglomération.

Pour conclure, ce projet de PLH s'inscrit dans les objectifs de développement durable de notre agglomération en conjuguant développement économique, développement social et respect de l'environnement pour les générations futures. Notre groupe votera donc ce projet de PLH. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. BROLIQUIER : Monsieur le président, mes chers collègues, nous voterons le rapport qui nous est soumis ce soir, même s'il nous laisse un peu sur notre faim. De notre point de vue, il aurait pu être plus audacieux et plus libéral, mais vous connaissez notre pragmatisme : nous avons analysé le texte et nous avons constaté que plusieurs des mesures évoquées vont dans le bon sens et reprennent des solutions que nous préconisons depuis longtemps. Je pense notamment aux dispositifs proposés pour le logement étudiant.

Cependant, nous continuons de penser sur le fond de la problématique du logement, et du logement social en particulier, que nos collectivités ne peuvent répondre à tous les besoins. En effet, comme le souligne avec justesse le rapport, la situation du logement n'a cessé d'évoluer. Quelques points d'ancrage :

- les 4/5^{ème} des ménages peuvent entrer, compte tenu de leur niveau de ressources, dans l'offre de logement social. Or, il n'est absolument pas envisageable de répondre à ce besoin par la construction de logements sociaux ;

- les familles ne cessent de se morceler, notamment avec un accroissement des familles monoparentales. Ce phénomène a une conséquence directe sur le logement social dans la mesure où lorsqu'il y a quelques années, pour une même famille, il fallait un seul logement, il leur en faut désormais deux ;

- le parcours résidentiel est extrêmement délicat à mettre en œuvre car, après de longues années passées au sein d'un logement, les personnes aidées par notre collectivité ne souhaitent pas déménager. Il est vrai que plus on devient âgé, souvent plus on est naturellement conservateur. C'est ce que certains appellent la sagesse ; plusieurs de mes collègues assis sur les bancs de cette assemblée le savent bien ;

- le coût du logement constitue une part croissante dans le budget global des ménages et la récente hausse généralisée des prix de l'immobilier va mécaniquement accroître cette proportion comme elle réduit la possibilité d'accès au logement pour les plus défavorisés.

Face à ce constat, nous considérons qu'il faut mettre en œuvre une série de mesures visant l'aide à la personne. Par certains aspects, votre rapport va donc dans le bon sens et nous nous en réjouissons.

Cependant, là où notre analyse diffère, c'est sur la question de la gestion de l'aide à la pierre. Vous affirmez solennellement que le Grand Lyon a un rôle de chef de file à jouer dans ce domaine. Pourquoi pas ? Cependant, vous admettez que le besoin en logements sociaux est semblable au tonneau des Danaïdes et ne pourra jamais être pleinement satisfait.

Dès lors, nous pensons que le logement social financé par l'aide à la pierre doit se limiter au logement d'extrême urgence. Nous considérons surtout qu'il est loin d'être une réponse satisfaisante au problème. L'attribution d'un logement social ne fait que masquer un des effets du mal qui, lui, est beaucoup plus profond et concerne l'insertion de chaque personne, individu, citoyen au sein de la Nation.

C'est pourquoi nous souhaitons que l'attribution d'un logement par l'aide à la pierre ne soit qu'un des volets de l'aide apportée par la collectivité. Il faut, en parallèle, que soit mis en place un véritable parcours individualisé dont l'objectif principal est le retour à l'insertion au sein de la société. Cette politique conduit donc, dans un second temps, au retour vers le système locatif classique. Le suivi individualisé, nous le savons tous, peut revêtir des formes diverses : toutes les formes déjà bien connues, déjà mises en place d'ailleurs dans la plupart de nos plans d'insertion dans l'ensemble des communes de la Communauté urbaine ; je pense aux mesures d'orientation, de formation, de soins, d'accompagnement individualisé. Quoiqu'il en soit, l'attribution de logement par l'aide à la pierre est à notre sens une aide temporaire et n'a pour objet que d'être une "remise en selle" de la personne afin de la réintégrer à la société.

Voici tout simplement le chemin que nous aimerions voir emprunté par notre Communauté urbaine, notamment par le biais de l'expérimentation. Première communauté de France, le Grand Lyon doit se donner comme ambition d'être l'aiguillon de la politique de demain. Ce soir, nous souhaiterions que, sur tous les bancs, puisse se révéler cette audace voulue par notre groupe.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Broliquier. Nous avons ensuite le groupe Synergies.

M. BOUJU : Monsieur le président, chers collègues, le plan local de l'habitat est un document central pour notre politique communautaire dans les années à venir, 2007-2012.

Le PLH concerne l'habitat dans son ensemble, le logement privé et le logement social ; il est à la fois soucieux des particularités locales mais également très riche s'agissant de son contexte. La stricte question du logement dans le Grand Lyon est ainsi examinée en fonction d'autres problématiques, telles que l'aménagement du territoire, les logiques de circulation publiques ou privées, l'économie et l'emploi, l'attractivité du territoire, la démographie ou les soldes migratoires, ceci sur la base d'un diagnostic fouillé permettant un plan d'actions adapté.

Nous avons délibéré en octobre 2003 sur la révision du PLH, pensant à l'époque approuver la nouvelle mouture en 2005. Ce sera en 2006 mais le temps d'étude et de réflexion supplémentaire ne nous apparaît absolument pas superflu.

Ce plan local de l'habitat est satisfaisant. En voici quelques illustrations :

- il a l'immense mérite de renseigner les élus et les habitants sur la situation générale de notre agglomération à propos de l'habitat. Tout le monde s'aperçoit, à la faveur du diagnostic, que l'attentisme est impossible.

Nous devons accompagner la production de logements, au sens large, en favorisant la mixité sociale et en accompagnant cette démarche territorialement si nécessaire. Toutes les communes sont concernées, quel que soit le revenu moyen de ses habitants. Éviter l'évasion géographique, proposer aux jeunes de rester sur nos communes, conserver la population plus âgée grâce à des logements adaptés, atténuer la hausse vertigineuse

du foncier, favoriser le parcours résidentiel sont des enjeux que chacun des élus a en tête quotidiennement ;

- le PLH n'a pas pour fondement la seule et unique logique de répartition territoriale. Il s'adapte aux réalités économiques du terrain, particulièrement s'agissant de l'emploi. L'on sait bien que la proximité entre le lieu de travail et le lieu de résidence est un élément favorisant l'intégration des populations dans leur environnement proche. Le PLH est également fondé sur la crainte d'un aménagement de notre territoire en taches d'huile. En s'appuyant sur les lignes fortes de transports en commun, il anticipe les besoins des habitants et particulièrement ceux des primo accédants dont on sait qu'ils sont particulièrement consommateurs de transports publics.

A ce sujet, notre mandat actuel sera caractérisé, en grande majorité, par la réalisation de lignes structurantes de transports en commun dans l'est lyonnais. C'est sans doute légitime, au vu des courbes démographiques de ce secteur, et ces infrastructures seront préalables à l'émergence des constructions neuves. Inspirons-nous de cette démarche pour anticiper dès à présent les besoins dans les zones destinées à recevoir elles aussi leur part de nouveaux habitants dans le futur ;

- enfin, reconnaissons que ce PLH appréhende parfaitement les particularités locales. La concertation avec les communes fut très bien menée. Nous retrouvons dans le document les sollicitations émises au sein des exécutifs communaux. C'est en convaincant les élus et les populations que ce genre de démarche aboutit. C'est dans le dialogue et le partage des objectifs, dans l'intérêt des habitants, que nous réussissons et c'est d'ailleurs grâce à cette procédure intelligente que les communes non soumises à l'article 55 de la loi SRU participent elles aussi à la politique d'agglomération.

Le PLH est donc complet, riche en analyses, adapté en matière de réponses opérationnelles et partagé par le plus grand nombre.

Par ailleurs, il correspond à nos objectifs de développement durable. Il recueille donc formellement notre accord.

Néanmoins, comme tout document riche en réflexions, il conduit à des interrogations. Elles ne remettent pas en cause le programme mais, celui-ci ne devant pas être figé, elles devront forcément être travaillées.

La question du peuplement reste toujours une question difficile à aborder mais nécessairement posée. Il est fort préoccupant en effet de constater l'écart entre le pourcentage de population pouvant accéder au logement social et la proportion de ceux qui l'occupent réellement. Des outils existent, comme par exemple la gestion sociale et urbaine de proximité, mais quelles solutions supplémentaires à apporter pour favoriser l'intégration et respecter les équilibres nécessaires ?

Le débat subsiste à propos du PLS, destiné aux logements intermédiaires. Je soulignais à l'instant l'importance donnée au dialogue dans la préparation du PLH. Il faut que la méthode reste la même autour de l'implantation de PLS. On s'aperçoit néanmoins que ce type de logement peut ne pas toujours rencontrer son public, alors que nous connaissons tous les difficultés croissantes rencontrées par les classes moyennes ou intermédiaires, et ceci d'ailleurs dans tous les secteurs de l'agglomération. Quelle démarche à engager pour répondre beaucoup plus finement à cette problématique en fonction des territoires et des besoins ?

Enfin, même si la conférence d'agglomération pour l'habitat fonctionne visiblement correctement, il faudra s'interroger sur la cohérence et la mise en réseau des opérateurs de logements sociaux sur notre territoire : OPAC communautaires, OPAC du Rhône, SA HLM ou autres. Quel type de pilotage adopter pour aboutir aux résultats les plus efficaces pour notre agglomération ?

Notons enfin que ce PLH nous renvoie sur les travaux engagés par le Sépal dans la préparation du SCOT de l'agglomération. Il ne fait donc que renforcer notre volonté d'implication à son élaboration.

Voilà, monsieur le président, à la fois les grands principes qui nous apparaissent comme incontournables dans ce PLH mais aussi les quelques interrogations qu'un document d'une telle richesse nous conduit à formuler. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. LELIÈVRE : Monsieur le président, mesdames et messieurs, tout d'abord, nous souhaiterions préciser que nous avons pris connaissance des documents du projet de PLH avec beaucoup d'intérêt mais avec insuffisamment de temps.

Cela nous conduit à deux déclarations liminaires : nous félicitons les collaborateurs de l'Agence d'urbanisme et de la mission Habitat pour leur travail. Nous déplorons une fois de plus qu'un tel dossier n'ait pas fait l'objet d'une commission générale car le PLH est un des axes majeurs de la politique du Grand Lyon au même titre que le PDU ou le PLU ; il est une des réponses aux enjeux de l'agglomération et notamment au rééquilibrage est-ouest.

Est-il nécessaire de rappeler l'action du Gouvernement qui depuis 2002, avec le plan de cohésion sociale renforcé par la loi ENL, a permis de relancer la construction de 80 000 logements sociaux par an ? Pour le Grand Lyon, c'est un objectif de 2 600 à 2 700 logements par an et l'attribution d'une participation budgétaire de l'État de 11,3 M€ auxquels il faut ajouter les participations de 16 M€ au titre de l'Anah et de l'Anru. Malgré les critiques répétées sur le désengagement de l'État, on peut se poser la question de savoir où l'on en serait sans cette action importante.

Mais la construction de logements sociaux n'est pas la seule réponse puisqu'il y aura toujours un déficit entre l'offre et la demande. C'est toute la chaîne du logement qu'il faut revoir et surtout la politique sociale du logement à l'échelle de l'agglomération. N'est-il pas en effet réducteur de croire que le logement est le seul facteur de mixité ? Les exemples d'échec en la matière ne manquent pas sans mesures d'accompagnement.

Il faut prévoir des équipements (petite enfance, cabinets médicaux, équipements scolaires, services sociaux) et une action d'accompagnement des locataires.

Il faut ensuite une approche différente de la gestion des demandes pour faciliter le parcours résidentiel :

- aide à la personne et non au logement avec un suivi de l'évolution de la situation familiale pour adapter la gestion du parc du logement locatif aux besoins réels ;
- révision des critères d'attribution ;
- partenariat sur la gestion avec les bailleurs sociaux et privés ;
- réhabilitation des résidences de personnes âgées, et notamment celles gérées par la ville de Lyon, afin de maintenir une offre décente.

Il faut enfin une réflexion sur le coût de la construction avec les partenaires privés et publics.

Il ne faut pas opposer le logement social des personnes en précarité et le logement intermédiaire voire l'accession à la propriété. A ce propos, cette façon d'expliquer que, jusqu'à présent, les dossiers étaient vides nous oblige à vous rappeler que si la Communauté urbaine dispose de réserves foncières pour mettre en chantier des programmes d'habitat comme le Confluent, la Duchère, la ZAC de l'Industrie, c'est grâce à la politique foncière des précédents mandats.

En conclusion, nous souhaitons rappeler le rôle des maires, via les conférences de l'habitat, les plus compétents pour gérer les situations au cas par cas. On devrait d'ailleurs leur donner plus de pouvoir en matière d'attribution.

Cette gestion est lourde pour les communes car synonyme de financements d'équipements (crèches ou gymnases) ou de fonctionnement (budget conséquent du CCAS).

Enfin, si le PLH doit rééquilibrer les territoires est-ouest, nous contestons la base retenue du revenu fiscal par habitant qui fait des communes de l'ouest des communes riches et bien sûr des communes de l'est des communes pauvres, alors que le potentiel fiscal de la commune semble plus équitable.

Sous réserve de ces observations et en souhaitant que l'approbation du PLH en fin d'année soit l'occasion de débattre sur ces problèmes essentiels, le groupe UMP votera ce projet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président DARNE : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, il y a des jours où l'on est plus fier que d'habitude d'appartenir à cette Communauté urbaine et cela en est un parce que ce PLH nous fait honneur. Je crois que tous les groupes qui viennent de s'exprimer reconnaissent que la réponse faite est à la hauteur des enjeux.

Je veux pour cela remercier bien sûr -parce que je le sais dans le budget- ceux qui votent le budget et qui, sans attendre un PLH, savent consacrer 30 M€ par an, c'est-à-dire près de six points de notre budget, au logement.

Je veux remercier aussi -et cela vient d'être fait par mon prédécesseur ici- ceux qui ont permis d'élaborer un document d'une telle qualité. Monsieur Rouge et ses collaborateurs de la mission Habitat sont pour nous une référence dans ce pays pour la qualité de ce qu'ils font. L'Agence d'urbanisme a apporté bien sûr ses compétences et les vice-présidents qui ont assuré ce travail méritent aussi notre hommage : messieurs Bruno Polga, Yves Blein, Maurice Charrier et ceux du pôle urbanisme qui ont travaillé de la même façon.

Ce document répond, à mon sens, à trois enjeux principaux. Je veux faire bref parce qu'il y a eu beaucoup d'interventions et je sais bien que l'on peut fatiguer ! mais il y a trois domaines qui, pour moi, sont essentiels :

- le premier, c'est une question de volume : il y a une différence entre ce que nous avons fait pendant quinze ans et ce qu'il convient de faire aujourd'hui. Je vais développer en quelques phrases ;
- deuxièmement, il y a une contradiction entre le pouvoir d'achat des ménages et le prix du logement ;
- troisièmement, il y a une nécessité de solidarité et d'équilibre dans d'autres agglomérations.

Brièvement, qu'est-ce qui s'est passé dans les quinze dernières années ? Le rapport le dit assez bien : en gros, nous avons respecté le volume de ce que nous devions faire, environ 6 000 logements par an. C'était le précédent PLH. Nous l'avons respecté en gros mais, quand vous regardez dans le détail, le besoin annuel du PLH était de 1 900 pour le logement social, nous en avons fait 1 200 ; pour le logement intermédiaire, le programme était de 1 400, nous en avons fait 645 (moyenne des quinze ans) ; pour le logement libre, nous devions en faire 2 400, nous en avons fait 4 310. Donc, si le total est bon, la répartition pose problème et il faut évidemment que nous corrigions, que nous permettions à tous de trouver un logement et pas simplement aux plus fortunés. C'est l'enjeu donné dans ce PLH et il faut évidemment, lorsqu'il sera réalisé, que nous ayons des résultats satisfaisants.

Alors, quant au volume qui est dans ce PLH -je suis un peu comme Louis Lévêque-, sur la fourchette basse, on est modéré parce que l'on sent qu'avec les outils dont on dispose et l'arbitrage financier, on ne peut pas aller plus loin. Mais, lorsque j'écoute les travaux du SCOT et de l'inter-SCOT de vendredi dernier, avec les évolutions de démographie qu'il peut y avoir, la reconstruction normale qu'il convient de faire et la réponse à des besoins nouveaux tels que ceux des étudiants, je trouve qu'à 6 100 -c'est à peu près la fourchette qui est retenue dans ce PLH-, nous sommes un peu justes alors qu'un scénario n° 2 allait à 7 800. Avec le scénario bas à 6 100, je pense que nous voyons un peu juste et, si je me fie à ce qui s'est passé dans l'agglomération lyonnaise au cours de ces dernières années avec l'attractivité de Lyon et de Villeurbanne en particulier mais aussi le redressement de l'est et le bénéfice de l'ouest où beaucoup ont envie d'habiter, je pense que nous devons au minimum tenir cela, sinon nous serons en dessous de ce qui convient.

Dans les catégories de logements, il faut évidemment que nous accentuions, lorsque nous finançons des ZAC ou d'autres dispositifs, les logements les plus accessibles, les plus bas niveaux et pas simplement les PLUS qui évidemment concernent -on le dit tous- 70 % de notre population mais il faut loger tout le monde et pas simplement les catégories intermédiaires supérieures. Il faut donc que nous mettions comme condition dans le financement de nos interventions, et en particulier des ZAC, la réalisation de logements très divers.

Deuxième famille de choses que j'ai indiqué vouloir faire, c'est s'interroger sur l'écart entre la capacité de financement des ménages et celle du prix du foncier et du logement en général. Je citerai juste un chiffre : au cours des six dernières années, le revenu des ménages a monté de 24 %, le logement a pratiquement doublé (100 %). Voilà la contradiction fantastique qu'il y a et cela conduit à quoi ? A ce que nous ayons, dans le secteur privé, des ménages qui arrivent à consacrer 47 % de leurs revenus au logement et, dans le secteur social, 27 %. Quand vous savez le niveau de revenu des gens et les plus pauvres, on le sait bien, sont à 1 000 €, comment voulez-vous que l'on puisse faire face à cela ? Ce n'est pas possible, il faut trouver des réponses.

Comme d'autres, je pense que les réponses ne sont pas que de notre agglomération, elles sont nationales. J'invite les uns et les autres à lire le rapport d'information qu'a fait Thierry Repentin au Sénat ; même si ce garçon est d'un parti, il le fait au nom du Sénat et il propose toute une série de choses qui sont très bien ; Gilles Buna en a repris un certain nombre tout à l'heure, je voudrais le réaffirmer.

Il faut aujourd'hui évidemment lutter contre la rétention foncière : certains gardent des terrains en attendant qu'ils augmentent.

Alors, que ce soit des collectivités publiques à qui il faut permettre de mettre sur le marché des terrains non pas au prix des domaines mais à des prix plus faibles ; il n'y a pas de raison d'être contraints par certaines fixations de prix.

Il faut évidemment des dispositifs d'orientation de l'épargne vers le logement. Il faut redonner confiance aux bailleurs sur les impayés, aux bailleurs privés parce qu'une des faiblesses est le manque de réalisation de logements accessibles par les bailleurs privés. Le secteur public n'a pas à tout faire. Avant, il y avait un équilibre par le privé qui n'est plus tenu aujourd'hui ; c'est une des difficultés.

Il faut évidemment que les plus-values soient partagées. Après l'intervention de Gilles Buna, je relisais le rapport de Repentin et on citait quantité de pays, dont la Grande Bretagne et bien d'autres, qui font que les plus-values sont reversées en partie aux agglomérations. Je pense que bénéficier de rente de situation est un vrai problème aujourd'hui et il faut voter des choses, Michel Terrot, qui nous permettent -je souhaite que l'on transforme cela en réalité !- qu'il y ait effectivement des plus-values qui soient versées aux agglomérations et que l'on ait un investissement sans cause pour des individus comme je pense -et c'est une proposition d'amendement que va faire, je l'espère, monsieur le président Collomb- que la taxation forfaitaire soit également reversée aux EPCI pour qu'ils mettent en oeuvre des politiques. Sinon nous n'y tiendrons pas ; l'argent que nous consacrons aujourd'hui, nous n'arriverons pas à l'augmenter indéfiniment.

Il y a là toute une série de dispositions. Il faut aussi revaloriser les plafonds de construction des HLM et l'aide aux personnes parce que l'on ne peut pas se contenter de dispositifs où chaque fois on constate que l'on ne peut pas suivre. Mais on ne revalorise pas en fonction de l'évolution des prix parce qu'en plus, il n'y a pas que le prix du foncier, il y a aussi le prix des réalisations.

Je vais prendre un exemple : quand on veut faire du HQE, les logements coûtent plus cher, les plafonds de ressources n'en sont pas modifiés pour autant ; or, ceux qui bénéficient des investissements que nous faisons, ce sont les locataires ; or, les charges locatives ne sont pas prises dans le calcul des plafonnements de loyers. Il y a des choses comme celle-ci qui sont des problèmes que l'on peut améliorer et redresser.

Je cite un autre exemple : je ne comprends pas que le financement du logement social soit dans les emprunts, à part la partie foncière pour laquelle on peut aller à des emprunts à cinquante ans, pour le reste, ils sont limités à trente ans ou trente-cinq ans alors que quantité de pays, comme la Suède, vont à cinquante ans et que l'on fait chuter alors les prix.

Je n'ai pas envie de faire un catalogue excessif de toutes ces dispositions ; en tout cas, elles sont nécessaires. Je souhaite, monsieur le président, que vous soyez notre écho au Sénat, en particulier que vous repreniez l'amendement dit "habitat et humanisme" qui consiste à donner un coefficient aux différentes catégories de logements ; il me semble en effet que les logements les plus sociaux devraient compter pour deux dans l'article 55 de la loi SRU supprimé provisoirement, je l'espère, pour qu'on fasse des calculs un peu différemment. La proposition qui est faite m'apparaît d'une grande pertinence.

Je voudrais terminer mon intervention par un troisième point : solidarité et aménagement du territoire. Aujourd'hui, notre enjeu est qu'il y a 60 000 ménages pauvres dans notre agglomération qui sont mal logés et avec des conditions difficiles, et plus difficiles pour certains que d'autres.

Je donnerai trois exemples -c'est dans le rapport, je n'invente rien- :

1° - 5 % de la population sont étrangers, 23 % de demandes de logements sociaux, 48 % de délais d'attente longs ; il y a tout de même un problème pour ces catégories. Comment on le traite ? Comment on ne fait pas de discrimination ?

2° - Les personnes âgées : 10 % en 1988, 16 % aujourd'hui ; dans l'arbitrage et dans la réalisation de notre plan local de l'habitat, les personnes âgées posent un problème particulier et je dirai même plus important encore pour les personnes âgées immigrées qui n'ont pas les mêmes réseaux familiaux, qui n'ont pas la même implication dans la ville et qui, si on veut un équilibre social, doivent bénéficier d'un traitement particulier.

3° - Les étudiants : cela a été dit au SCOT vendredi, il est honteux que l'on soit une ville universitaire qui voit son nombre d'étudiants augmenter, que l'on ait une prétention de rayonnement international et que, pour accueillir les étudiants, qu'ils soient français ou étrangers, nous ayons un Crous qui a une des plus faibles propositions de logements pour les étudiants en France. Ce n'est pas raisonnable. Monsieur Brolquier l'a dit ; sur ce point, je le soutiens complètement, c'est pour dire que, sur un certain nombre de sujets, nous pouvons être assez en accord.

Voilà, mes chers collègues. Quand Patrick Bouju dit qu'il faut la solidarité et que cela vient de ces communes dites de l'ouest, j'ai de l'espoir parce que vraiment je partage son sentiment et je trouve que nous avons fait des pas immenses sur la volonté que nous avons ensemble de construire une agglomération qui fait face aux défis et donc qui saura offrir un logement à chacun et à chacune. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Charrier.

M. le vice-président CHARRIER : Monsieur le président, chers collègues, en réponse à quelques questions ou observations faites, je crois que l'ensemble des intervenants a souligné le contexte de crise dans lequel nous étions ; une crise qui bien évidemment s'exprime plus fortement en direction des familles les plus démunies mais pas seulement, une crise aussi qui, je dirai, affecte les catégories sociales dites moyennes.

Je crois que nos collègues du groupe Synergies, du groupe UMP et du groupe Radical ont eu raison de souligner qu'une politique d'habitat doit s'inscrire dans le cadre d'une politique globale de développement territorial, c'est-à-dire les politiques qui favorisent le développement des équipements, le développement des réseaux de transports en commun, l'action économique mais aussi la vie sociale et culturelle.

Plusieurs intervenants, dont notre collègue Buna et Louis Lévêque et également le groupe UMP, ont souligné l'importance à accorder aux politiques foncières et, à ce propos, je partage l'observation faite par Jacky Darne sur le rapport du sénateur Repentin ; effectivement, dans son rapport, il y a de quoi puiser de très nombreuses propositions constructives pour favoriser les politiques d'action foncière.

En tout cas, pour l'heure, je veux rappeler quelques chiffres qui traduisent les engagements menés par notre Grand Lyon en faveur des politiques foncières, puisqu'il faut savoir qu'il y a deux à trois ans en arrière, l'action foncière en faveur du logement était de 750 000 € par an ; nous sommes, cette année 2006, au niveau de 16 M€. Je dois dire que, pour cette année 2006, l'ensemble des fonciers en capacité d'être acheté est déterminé. Il faut ajouter à ces 16 M€ 6 M€ d'aides accordées aux Opacs

communautaires et 5 M€ d'aides accordées par exemple aux SA HLM pour le montage d'opérations de logements sociaux.

Le groupe GAEC souhaite une formalisation des procédures de concertation. Je dois dire qu'en collaboration avec le vice-président Claisse, c'est ce qui est déjà mis en œuvre sur un certain nombre de sites, plus particulièrement des sites en renouvellement urbain et j'ai pour mémoire La Duchère et le Mas du Taureau, le Pré de l'Herpe à Vaux en Velin.

Je partage aussi l'observation faite, à savoir qu'il conviendrait d'accorder une grande importance à une campagne d'image en faveur du logement social. Je considère en effet qu'il est de plus en plus désagréable -pour ne pas employer un autre terme- de constater cette stigmatisation du logement social car cette stigmatisation du logement social s'abat également sur les familles qui vivent dans ces logements ; et n'oublions pas -comme je l'ai indiqué au début de ce rapport- que 70 % des familles ont des niveaux de revenus inférieurs au plafond PLUS et je dirai même que, très souvent, les enfants des catégories sociales moyennes commencent leur parcours résidentiel grâce au logement social.

Le groupe UDF et apparentés a attiré notre attention sur plusieurs points mais des points que je partage. Bien évidemment sur le logement étudiant -monsieur Jacky Darne l'a souligné également- mais je crois qu'il est aussi nécessaire -et notre PLH veut s'y atteler- de renforcer les efforts en faveur des logements adaptés pour les personnes âgées et les handicapés pour prendre en compte un fait, à savoir le vieillissement de notre population.

Je partage aussi l'observation selon laquelle il nous faut mieux prendre en compte les souffrances, et plus particulièrement les souffrances psychologiques et celles vécues par des familles ou des individus qui habitent dans des quartiers en renouvellement urbain. Je dirai que c'est aussi cela la qualité de notre PLH.

Pour répondre également à une observation de monsieur Jacky Darne qui soulignait les discriminations, je rappellerai que nous proposons la définition d'une charte intercommunale des attributions des logements et du peuplement et cette charte a pour objectif effectivement de lutter contre les discriminations que monsieur Jacky Darne a indiquées à l'instant, tout comme je partage son observation pour que le PLH -je pense que c'est le cas- soit bien en cohérence avec les objectifs du SCOT et de l'inter-SCOT.

Donc, je crois, monsieur le président, que j'ai essayé, au-delà du débat national, de répondre à l'ensemble des observations car, effectivement, il nous faut de l'audace, toujours de l'audace, encore de l'audace. Bien évidemment, nous en avons mais notre audace se trouverait confortée si les politiques nationales en matière d'habitat social se trouvaient renforcées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Charrier. Mes chers collègues, d'abord, je suis heureux que ce soir ce PLH puisse être adopté par l'ensemble des groupes dans cette assemblée. Cela veut dire que nous sommes arrivés à une vision très largement partagée du devenir de notre agglomération et c'est quelque chose, je crois, d'important.

Si nous avons eu ce débat sur le logement il y a trois ou quatre ans, je ne suis pas sûr que nous ayons eu les mêmes termes dans le débat parce qu'il pouvait y avoir -et c'était le fruit de l'histoire de l'agglomération- un certain nombre de méfiances sur les politiques des uns et des autres, les uns pensant que les autres voulaient mettre du logement social partout de manière

massive, de manière incohérente, ayant encore à l'esprit ce que fut la politique des années 60 en matière de logement social, les autres pensant qu'il y avait de nombreux égoïstes qui faisaient en sorte que l'on s'arc-boutait pour n'avoir aucun logement social.

Je ne dis pas que tout ceci soit définitivement oublié mais il me semble que l'on a très largement progressé dans une conception commune. Laquelle ? D'abord, c'est que la crise du logement dans notre pays, dans nos grandes agglomérations, est sans doute une des crises fondamentales de notre société qui est une société urbaine, qu'elle touche les couches les plus larges de la population et qu'aujourd'hui, que l'on veuille être accédant à la propriété ou que l'on soit dans les couches les plus modestes de la population, on éprouve un certain nombre de difficultés. Le film tout à l'heure nous l'a bien montré : dans la première intervention, la personne qui parlait n'était pas quelqu'un de condition très modeste. Elle représentait très largement les couches moyennes de l'agglomération, elle montrait la difficulté qu'il y avait pour elle à pouvoir continuer à se loger dans notre agglomération et en particulier dans le cœur de la ville.

Sur ce point, je crois qu'il nous fallait avoir des objectifs audacieux mais il fallait les fonder sur une action politique cohérente. Depuis le début du mandat -et j'ai entendu l'intervention de monsieur Lelièvre-, je n'ai jamais pensé qu'avant notre présence à la Communauté urbaine, c'était la nuit absolue et qu'à partir du moment où nous avons géré ensemble, d'ailleurs souvent, cette Communauté urbaine, tout est devenu parfait. Par contre, je sais que les promoteurs immobiliers que je rencontrais lors du premier salon que j'allais inaugurer me disaient tous : "Monsieur Collomb, donnez-nous du foncier ! Il faut que nous puissions construire et nous n'avons pas de terrains où construire". Je suis revenu, il y a trois semaines environ, au salon de l'immobilier et, aujourd'hui, ils savent effectivement qu'il existe du foncier disponible et sur Lyon et sur la première couronne et donc que, dans ce sens, nous avons largement progressé.

Deuxième point, c'est effectivement la répartition du logement dans nos agglomérations. Je crois que cela dépasse les clivages étroitement partisans. Chacun peut bien voir que si demain nos villes continuent effectivement à se séparer en deux et que nous avons en particulier des villes qui se ghettoïsent de plus en plus, nous connaissons des problèmes de société, je dirai même d'identité de la Nation française, qui deviendront absolument insoutenables. Les événements qui se sont passés en novembre dernier ont été une alerte ; je crois que nous devons en tenir compte et, à la lumière de ces événements, repenser totalement la ville.

Vous avez vu -et je ne veux pas mélanger tous les problèmes-, à propos du dossier du CPE, revenir un certain nombre de jeunes issus de la périphérie parisienne, le 9-3 comme signe d'identité, territoire totalement ghettoïsé, un territoire où -parce qu'effectivement s'y concentrent les populations les plus en difficulté- il n'y a plus d'éducation, il n'y a plus de culture, il n'y a plus de respect de la citoyenneté, il n'y a plus le simple respect de l'autre.

Je crois que c'est un problème fondamental auquel nous avons à faire face. Ce problème, nous nous y sommes attaqués avec beaucoup de volonté et d'énergie depuis le début de notre mandat et je veux remercier l'ensemble des vice-présidents qui se sont succédé dans la délégation au logement. Parce que si notre PLH aujourd'hui peut prendre quelque validité, c'est parce que ce n'est pas simplement une annonce, un discours mais qu'il peut se baser sur la réalité telle qu'elle s'est modifiée depuis quatre ans, avec une volonté de rééquilibrer

notre agglomération, de faire en sorte qu'entre la ville centre et la première couronne de l'est lyonnais, il n'y ait plus par exemple cette coupure. Lorsqu'on regarde comment un certain nombre de communes de la première couronne sont en train d'évoluer aujourd'hui, on s'aperçoit que, dans l'agglomération lyonnaise, nous sommes infiniment plus avancés que ne le sont de nombreuses autres agglomérations.

Et, élément à mon avis important -on l'a redit tout à l'heure-, lorsqu'on s'aperçoit qu'en 2005, on a construit plus de logements sociaux dans l'ouest lyonnais que dans l'est lyonnais, cela veut dire que le vote de ce soir n'est pas, pour la plupart de nos collègues, seulement un signe dans une assemblée mais que les élus mettent en pratique dans leur commune ce que nous décidons ensemble, c'est-à-dire le rééquilibrage de l'agglomération. Pour moi, c'est essentiel.

Alors j'essaie, dans cette assemblée, de ne jamais évoquer les débats nationaux parce que la condition de notre travail ensemble, c'est de respecter les opinions des uns et des autres. Mais, sur ce problème du logement, je crois qu'un certain nombre de nos collègues doivent entendre ce qui est dit, venant de milieux divers. Ce matin effectivement, à l'appel du père Devert, il y avait par exemple le cardinal Barbarin ; il n'a pas pour habitude, je crois, d'intervenir dans le débat politique et donc, s'il était présent ce matin, c'est parce que c'est un problème tout à fait fondamental.

Je crois que les élus ont une tâche difficile, une tâche difficile parce qu'ils sont soumis souvent à la pression de leur population, une population qui, vous le savez, dans les conditions du temps médiatique que nous connaissons aujourd'hui, réagit vite, réagit fort et quelquefois, au nom de l'intérêt général, défend des intérêts très particuliers.

Si on enlève ou on diminue la portée d'un article, comme l'article 55 de la loi SRU, réfléchissez, mes chers collègues, à la façon dont vous vous trouverez en porte-à-faux par rapport à un certain nombre d'éléments de vos populations. Aujourd'hui, pour vous, cet article 55 est, d'un certain point de vue, un garde-fou en disant effectivement que c'est quelque chose qui est un instrument collectif adopté par l'ensemble de la Nation. Demain, si vous n'aviez plus de tels articles, alors vous seriez en proie à tous les lobbies et à toutes les pressions. Il est donc absolument nécessaire que la mixité sociale soit présente dans nos agglomérations pour éviter que demain nous ne connaissions le déchirement de la société française.

Alors voilà, simplement, je suis heureux qu'au niveau de notre agglomération, il y ait ce soir un consensus. J'aimerais que, sur ce problème gravissime du logement, on puisse également au niveau national trouver un consensus.

Voilà, je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : M. Chaffringeon.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2006-3255 - déplacements et urbanisme - Participation à une étude de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Sathonay Camp-Trévoux - Convention de financement avec le Réseau ferré de France (RFF), la communauté de communes Saône vallée et la région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Malaval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3255. Monsieur Malaval, vous avez la parole.

M. le vice-président MALAVAL, rapporteur : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, mes chers collègues, simplement quelques mots sur ce dossier puisque, à ce jour, monsieur le premier vice-président de la Région s'est fait l'écho de ce rapport dans la presse avec, il me semble, beaucoup de précisions.

Au préalable, ce dossier fait partie intégrante du plan de mandat que nous avons voté pour la plupart d'entre nous. Les transports en commun sont des enjeux majeurs dans notre agglomération et je voudrais en dire quelques mots.

Sous l'impulsion du Sytral, notre syndicat, de nombreux projets sont en voie de réalisation : C1, C2, C3, A4, la ligne de l'est et de nombreuses améliorations au niveau de toutes les lignes fortes et autres. Le contrat que les collectivités ont signé avec la SNCF en février 2005 devrait nous permettre d'accélérer tous les dossiers en instance d'étude : la ligne Mâcon-Vienne, la ligne de l'est, la halte Jean Macé, les gares du Val de Saône, les pôles multimodaux de Sathonay Camp et de la Saulaie.

Il est vrai, aujourd'hui, monsieur le président, que le nerf de la guerre ne permet pas d'aller plus vite et nous avons un problème pour beaucoup de ces dossiers en cours : nous n'avons aucun délai de réalisation à donner. Principalement, le Conseil régional, notre principal partenaire, devrait, il me semble, apporter prochainement ses délais et si monsieur Soulage pouvait nous les communiquer avec autant d'empressement que Lyon-Trévoux, cela nous arrangerait. Je sais, rien n'est fait. Les engagements financiers qui nous ont été promis vont repousser leur réalisation.

Monsieur le président, il est de notre devoir d'informer rapidement notre population et ceux qui la représentent sur ces dossiers. C'est l'intérêt général. Nous ignorons qui dirigera demain cette grande collectivité. Nous devons ensemble, sous votre impulsion, faire avancer tous ces dossiers. Nous savons tous qu'une part importante de ceux-ci sera étalée pour la plupart sur le prochain mandat et même le suivant. Les transports en commun représentent un tel enjeu pour notre agglomération qu'ils doivent être considérés outre les différences politiques.

Dans le même temps, nous avons engagé ensemble auprès des territoires partenaires des partenariats dans de nombreux domaines et il est vrai aujourd'hui que toutes ces collaborations ne sont pas toujours aisées.

L'organisme des transports en commun de l'agglomération a la lourde responsabilité de négocier aujourd'hui une juste répartition des charges car nous savons tous que le domicile-travail ne s'arrête pas aux frontières du Grand Lyon.

Monsieur le président, mes chers collègues, revenons au sujet spécifique dont nous délibérons ce soir : la ligne Trévoux-Sathonay Camp. Cette ligne illustre un partenariat exemplaire avec Saône vallée qui regroupe les huit communes du département de l'Ain, dont Trévoux la principale. Je rappellerai pour de nombreux collègues que c'est une étude préliminaire et non de réalisation. Par la suite, après le rendu de cette étude,

un groupe de pilotage sera formé avec toutes les collectivités concernées : la Région, le Grand Lyon, le Sytral, bien entendu toutes les communes traversées ainsi que la SNCF et RFF. De plus, le Grand Lyon sera vigilant sur le choix du matériel roulant pris comme hypothèse pour l'étude afin d'être très respectueux des tissus urbains traversés et répondre aux attentes des usagers et des communes concernées.

Enfin, pour terminer, monsieur le président, le pôle déplacements et la commission déplacements et urbanisme ont donné un avis favorable à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, la remise en service pour le transport de voyageurs de la ligne Lyon-Trévoux a fait l'objet de demandes renouvelées de collectifs d'associations du Val de Saône depuis plusieurs années. L'utilisation de cette infrastructure pour créer une alternative à l'usage de la voiture pour se rendre à Lyon serait intéressante. S'agissant de transports ferrés régionaux, c'est le Conseil régional qui est chef de file de ce projet du fait de sa compétence d'autorité organisatrice dans ce domaine.

Les objectifs proposés pour cette étude préalable sont de recenser les aménagements nécessaires aux infrastructures actuelles, d'identifier les aménagements apportés aux gares et de formuler les propositions d'articulation avec les transports publics existants ou à créer.

Nous souscrivons à cette proposition et au temps de parcours proposé pour cette ligne. Cependant, le groupe GAEC s'interroge sur la réalité des flux de voyageurs envisagés. Ceux-ci ne sont pas détaillés dans le document soumis à notre avis ; il serait nécessaire de reprendre cette question dans l'étude pour les affiner. Si le Val de Saône regroupe effectivement environ 67 000 habitants, ceux-ci se sont partagés sur les deux rives de la rivière. Les mobilités des berges ouest et est ne sont pas rigoureusement comparables ni perméables l'une à l'autre du fait de la coupure physique du territoire. Sur la rive droite, la ligne Lyon-Mâcon fait elle aussi l'objet d'un développement soutenu par la Communauté urbaine qui s'intitulera REAL ; celui-ci devancera celui du réaménagement de Lyon-Trévoux.

Il convient de vérifier si, dans les années à venir, les populations qui aujourd'hui résident dans cette zone et sur la rive gauche et sur les bordures de l'Ain seront effectivement intéressées par cette nouvelle offre. La rupture de charge à Sathonay constitue un obstacle. L'attractivité de la ligne, la durée des déplacements restent décisives pour provoquer les transferts de l'usage de la voiture sur les transports collectifs. Est-il objectivement possible de garantir une durée de quarante minutes pour se rendre de Trévoux au centre de Lyon ? Il y aurait fort à craindre que si cette contrainte ne trouverait pas de réponse pratique en raison de la saturation du sillon ferroviaire, d'une desserte insuffisante par d'autres moyens, l'intérêt de la relance du trafic voyageurs puisse être faible.

Aussi, c'est d'abord aux caractéristiques des mobilités rendues possibles par le réaménagement de la ligne Lyon-Trévoux, au rapprochement avec les populations potentiellement concernées et moins sur les seuls aspects de définition technique d'une configuration ferroviaire que cette étude devrait s'attacher dans un premier temps. Ainsi, nous pourrions juger de l'intérêt de la proposition, de la proportionnalité entre les moyens à engager et les effets possibles. Sous ces réserves, le groupe GAEC approuve le projet de délibération.

J'en ai fini. Je veux juste apporter une petite demande de correction puisqu'il me semble que la date d'examen par la commission qui figure dans la délibération qui est soumise à notre avis devrait être du 20 mars et non du 20 février comme indiqué dans la délibération ; je parle de la commission déplacements et urbanisme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Le projet de réouverture du transport des voyageurs sur la voie ferrée entre Lyon et Neuville voire Trévoux mérite une attention diligente pour obtenir meilleur sort que la dolente errance du CFEL voire de quelques vallons. Nous héritons d'une chance étonnante qu'au travers du temps et des gouvernements, cette desserte n'ait pas été désaffectée voir ponctuellement supprimée.

Cette étude ouvre néanmoins quelques interrogations.

Le terme "étude" limite sans doute l'ambition qu'elle devrait atteindre en mettant hors de son propos la liaison entre la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape et le centre de notre agglomération dont l'accès est de plus en plus réservé, préservé, restreint, mais sans compensation. Nous regrettons ainsi le malheureux sort de la ligne C2 et ses développements. Autant que le sud-ouest de notre agglomération, le plateau nord, le Franc Lyonnais, le val de Saône, le plateau de la Dombes, la Côtière souffrent quotidiennement de l'inadaptation et de l'inconvenance d'accès et de dessertes. Le nœud ferré de Saint Clair-les Brotteaux n'est pas approché alors que la saturation reconnue n'est pas à l'avantage du développement des TER et des transports d'agglomération. La voie verte de Caluire et Cuire à la Croix-Rousse n'est pas évoquée, tout comme la requête d'un site propre pour les transports en commun sur le pont Poincaré et au sein du square Brosset, avant l'embarras récurrent des berges dont l'acuité a été renforcée, amplifiée par les effets du développement automobile de TEO.

Les limites de l'étude sont singulières à ne pas envisager de clauses à la qualité et au développement de l'urbanisation du val de Saône. Les limites de l'étude sont tenues par la difficulté d'ouvrir une prospective à l'équilibre des différents territoires hors des considérations centralisatrices que nous représentons trop rituellement. Les limites de l'étude laissent malheureusement échapper l'apport de la société civile au sein des volontés d'expertise et de concertation, sachant que le choix de compétences est important avec, entre autres, le comité du transport val de Saône, la fédération des associations du Plateau, le comité d'environnement de Rillieux la Pape.

Au titre de l'espoir, ce rapport est intéressant et d'une très certaine utilité pour l'avenir. La mise en œuvre d'une expérience, d'une expérimentation serait un bienfait. Notre groupe soutient la démarche, souhaitant une meilleure diligence et efficience.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste.

M. BURONFOSSE : Monsieur le président, depuis 1989, date à laquelle la SNCF a mis en vente la gare de Fontaine sur Saône, le collectif transport du val de Saône (CTVS) n'a cessé d'œuvrer pour la réouverture au public de la ligne Trévoux-Sathonay Camp. Peut-être peut-il espérer entrevoir ce soir le bout du tunnel ? Quinze ans de militantisme pour les transports en commun, avec chaque année une initiative marquante comme le voyage à Trévoux ou le dérouillage des rails, actions marquant leur attachement à ce projet qu'ils ont su faire partager par des milliers de leur concitoyens. Ce militantisme sérieux doit être aujourd'hui reconnu. C'est pourquoi notre groupe propose que le CTVS soit impliqué dans l'étude qui nous est proposée.

En commission d'urbanisme, la discussion sur cette délibération a montré qu'il existe des approches très différentes, voire opposées, sur ce projet : des différences liées à la situation géographique de la commune donc à son intérêt pour le projet, selon que l'on se trouve situé en rive droite ou en rive gauche ; des différences quant à la pression de l'urbanisation le long de la voie, par conséquence des nuisances que cette réouverture engendrerait sur les populations ; des différences aussi quant aux objectifs même de cette étude : doit-on rester dans le cadre d'un site propre dédié uniquement au ferroviaire ou ne doit-on pas s'ouvrir à tout autre mode de transport ?

Quant à nous, nous pensons que ce site doit rester un site dédié aux transports en commun et que le mode de transport doit être le fer. Dans ce cadre, la compétence financière -et ce n'est pas négligeable- doit revenir à la Région, à RFF et à la SNCF. Si nous sortons du schéma qui nous est proposé par la délibération, autant dire tout de suite que nous renvoyons à jamais les dessertes dans le Val de Saône et du Val de Saône à Lyon.

Très favorables à cette étude, nous souhaitons que les objectifs fixés soient complétés d'une évaluation des dispositifs à mettre en œuvre pour être conforme à la réglementation concernant les nuisances, et particulièrement les nuisances phoniques.

Notre groupe, monsieur le président, souhaite être entendu sur ces deux demandes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste.

M. le vice-président DAVID : Monsieur le président, mes chers collègues, le site propre existe depuis une centaine d'années et, depuis soixante-dix ans, le transport des voyageurs a été arrêté. Il y subsiste aujourd'hui deux convois de trains de marchandises par jour. Ce site propre doit non seulement être préservé de Lyon à Trévoux mais il doit être à nouveau utilisé et même peut-être, à terme, prolongé jusqu'à Jassans car ce serait ainsi qu'il prendra toute sa dimension et qu'il rendrait le plus de services. D'où la nécessité d'une coordination approfondie qui rassemble la Région évidemment, les départements de l'Ain et du Rhône et les communes concernées ainsi que le Sytral.

Aujourd'hui, nous constatons tous que deux obstacles se présentent : primo, la proximité des habitations qui se sont multipliées en bordure étroite de voies -il y en a environ 150 sur Neuville sur Saône et plus de 120 sur Genay par exemple- ; deusio, les contraintes techniques et les coûts.

Devant cette situation, nous pouvons faire des propositions. Néanmoins, pour permettre la concertation la plus approfondie, les maires de la rive gauche doivent être étroitement associés au groupe de travail.

Ensuite, toutes les hypothèses de réponses techniques -comme me le disait notre collègue à l'instant- doivent être regardées sans préférence a priori ni pour l'une ni pour l'autre et surtout avoir en tête l'interconnexion voire pourquoi pas l'intégration au Sytral. Il ne faut pas que la seule solution ferrée décourage ou retarde. Nous attendons tous, d'une part, pour désengorger la rive gauche et, d'autre part, pour limiter le transfert des véhicules de la rive gauche vers la rive droite et ainsi pour désaturer les ponts sur la Saône, un nouveau service de transport public sur

cette rive gauche. Pour garantir une perspective positive, il nous faut laisser la place à toute réponse envisageable, pourvu qu'elle soit adaptable, évolutive, réaliste techniquement et financièrement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Malaval.

M. le vice-président MALAVAL : Deux mots, monsieur le président, pour répondre rapidement à tous mes collègues. Je dirai que le groupe de pilotage qui sera mis en place aura bien toute latitude pour définir en commun ce que l'on peut faire ou ne pas faire au niveau de ce site propre. Personnellement, cela fait des années et des années que je me bats pour la réouverture de cette ligne parce que, quand on parle domicile-travail au niveau du Val de Saône aujourd'hui, quand on parle transport, il y a 70 % de voyageurs qui viennent de l'Ain. C'est la raison pour laquelle je me suis félicité tout à l'heure de la participation de Saône vallée et du maire de Trévoux car, sous son impulsion, on a pu débloquent ce dossier. Je crois que c'est l'affaire de tous. Je crois que l'on est ouvert au niveau du groupe de pilotage à toutes les solutions. Et je souhaite bonne chance à cette ligne.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Pallega,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MALAVAL.

N° 2006-3256 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Etude de la traversée de la gare de la Part-Dieu - Convention avec le Sytral et la SNCF - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3256. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

M. le vice-président TOURAINE, rapporteur : Monsieur le président et chers collègues, il s'agit de l'étude de la traversée de la gare de la Part-Dieu qui va être conduite simultanément par la Communauté urbaine, le Sytral et la SNCF en se répartissant les frais de cette étude.

En vérité, chacun le sait, l'arrivée des tramways Lea et Leslys du côté "est" de la gare de la Part-Dieu, c'est-à-dire du côté Villette, va générer un certain nombre de traversées supplémentaires de la gare, de 8 000 à 10 000 personnes environ par jour. Par contre, du côté ouest de cette même gare, côté Vivier-Merle, il y a le métro avec la ligne B ainsi que le tramway avec la ligne T1 et plus tard T4. Donc, pour l'intermodalité, il est important d'organiser la liaison entre l'ensemble de ces modes de transport.

C'est la raison pour laquelle a été étudiée la possibilité d'accroître la capacité de traversée par les piétons de la gare de la Part-Dieu avec une organisation spatiale améliorée de l'intérieur de la gare qui permettra d'éviter l'engorgement, sachant que, dans le futur, deux possibilités verront le jour : d'une part, de nouvelles études permettant d'analyser les modalités d'un passage futur

sous les voies de chemin de fer entre l'est et l'ouest de la gare de la Part-Dieu et, d'autre part, la possibilité, qui a été réservée pour un futur plus lointain, de déplacer l'arrivée de Lea et de Leslys de l'est à l'ouest de la gare si cela s'avère nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, décidément, les modes lourds de transports collectifs n'ont pas de chance à la gare de la Part-Dieu ! Ils doivent craindre la proximité de leur grand frère le train : le métro est resté à bonne distance en n'étant relié que par un couloir allongé et tordu au parvis de la station ferroviaire ; Lea restera, au moins pour l'instant, à l'est ; peut-être un peu trop timides !

J'aurais préféré n'avoir jamais à examiner cette délibération. Le lancement du projet de la ligne de l'est de l'agglomération lyonnaise, la question de la desserte de la gare de la Part-Dieu avaient fait l'objet de discussions quelquefois vives qui s'étaient arrêtées pour le Sytral sur l'aménagement d'un terminus à l'est, complété d'une traversée piétonne du site de la gare, de façon à permettre l'achèvement des travaux dans un calendrier qui était fixé à 2006.

Pour ma part, je reste convaincu que la desserte par l'ouest est la seule bonne solution, conforme à l'esprit de transports publics. C'est la seule qui permet de limiter les ruptures de charge et de favoriser l'interconnexion avec les lignes de tramway, les bus et le métro ; elle reste possible en maintenant le terminus à Villette mais en ajoutant une boucle desservant, à l'arrivée, le parvis ouest de la Part-Dieu et en revenant ensuite s'arrêter à l'est, à son terminus.

Lea sera achevée selon le calendrier prévu mais sans que soit résolue la question de cette interconnexion avec le réseau et en imposant aux usagers une traversée de cinq à sept minutes à pied dans le hall particulièrement encombré aux heures de pointe et les jours d'affluence. L'aménagement proposé ne sera qu'une demi-mesure servant aux plus pressés ; il y a fort à craindre qu'il sera très rapidement saturé. Il est nécessaire de permettre au plus vite d'engager les actions nécessaires pour trouver une solution durable et plus pertinente pour le raccordement de Lea à la Part-Dieu. Si nous n'en prenons pas l'engagement, je crains que ce terminus ne vienne compléter le catalogue des incongruités et occasions manquées lyonnaises.

Néanmoins, le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne se prononce favorablement à cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci, monsieur le président. Mon intervention sera dans la même veine que celle de notre collègue Fawzi. En effet, nous rappelons aussi qu'en 2004, de nombreuses associations et plusieurs élus dont les Verts avaient souligné l'aberration de choisir l'arrivée de Lea à l'est de la gare, fusse-t-elle provisoire, compte tenu de son éloignement des autres lignes du réseau.

Pour résoudre ce problème, le dossier d'enquête publique de Lea, en 2004, avait prévu un tunnel piéton et pourtant, fin 2006, nous mettrons en service Lea mais point de tunnel ni d'autre solution pour les liaisons est-ouest de la gare. Les usagers de Lea qui voudront prendre le métro, le train ou un bus boulevard Vivier-Merle n'auront qu'à se faufiler à travers la foule déjà nombreuse qui traverse la gare aux heures de pointe ; au total, on nous dit qu'il y a déjà 12 000 personnes dans la gare

qui s'ajouteront aux 8 à 10 000 usagers de Lea. De plus, le projet de tunnel piéton avait été estimé à 14 M€ dans le dossier d'enquête de Lea en 2004. Il est maintenant évalué à 18 M€, comme nous l'indiquait un document du Sytral en fin d'année dernière. Alors, certes, l'étude que nous votons aujourd'hui nous permettra d'affiner ces coûts mais il semble bien que si d'emblée le Sytral avait choisi de faire arriver Lea à l'ouest de la gare, il lui en aurait coûté moins de 10 M€, tandis que le coût total de l'aménagement de l'arrivée à l'est, ajouté au coût du tunnel piéton, est estimé aujourd'hui à plus de 28 M€.

Comme mon collègue, je me demande pourquoi dans notre agglomération, au fil des ans et des mandats, on s'emploie à accumuler les erreurs sur l'accessibilité du pôle d'échanges que constitue la gare de la Part-Dieu qui est, rappelons-le, la gare de province la plus fréquentée. On a déjà eu le tapis roulant de plus de cent mètres entre la gare et le métro, on a une absence de liaison criante entre Bellecour et la gare de la Part-Dieu en tram ou en métro et on aura désormais les 350 mètres entre deux lignes de tramway qui se tangentent. Les usagers des transports en commun et les personnes à mobilité réduite apprécieront.

Pour finir, il est vraiment fort dommage, alors que nous parlons beaucoup d'intermodalité, que nous nous employions à ne pas la faire. On aurait aimé ne pas avoir à voter ce rapport. Néanmoins, maintenant que le coup est parti, il faut bien trouver une solution à la traversée de la gare. Nous voterons donc cette étude. Merci.

(Applaudissements de monsieur Tête).

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. BURONFOSSE : Monsieur le président, j'avais déjà écrit la courte intervention que je vais tout de même lire ce soir et qui ne sera pas très originale par rapport aux deux que nous venons d'entendre.

Je l'avais déjà écrite quand j'ai lu dans *Le Progrès* : "Le tram Lea, un tunnel piéton sous la Part-Dieu étudié" et je vois même -mais sans doute les journalistes sont-ils mal informés- que nous aurions dû voter ce projet ce soir puisqu'il est dit : "La Communauté urbaine doit voter ce dossier ce lundi prochain, allant dans ce sens". Or, évidemment, la délibération qui nous est proposée nous dit simplement qu'à partir de l'analyse de la situation actuelle, l'objectif de l'étude est de proposer des solutions légères de gestion intermodale et d'organisation spatiale de l'intérieur de la gare de la Part-Dieu afin d'éviter son engorgement à court terme et d'apprécier à quel horizon une solution plus lourde du type nouveau passage deviendrait nécessaire.

Je reprends, si vous le voulez bien, ma courte intervention pour dire qu'effectivement, dans quelques mois, Lea sera ouverte au trafic voyageur et inaugurée le 8 décembre. Les travaux vont bon train et nous nous en réjouissons. La délibération qui nous est proposée et le problème qu'elle entend sinon régler du moins aborder ne constitue pas pour nous une surprise. Pendant la concertation publique, j'avais évoqué à Décines ce problème qui fut repris par une délibération du conseil municipal. Dans cette assemblée et dans les contacts qu'il a eus, notre groupe a pointé comme très pénalisant pour les transports en commun et donc pour ceux qui les empruntent d'avoir à traverser la gare de la Part-Dieu pour se rendre aux pôles d'emploi, aux administrations, pour retrouver le métro ou les trams tous situés à l'ouest. Faire chaque jour plusieurs centaines de mètres pour retrouver son travail ou les transports dans un hall encombré de voyageurs, cela devient dissuasif... C'est sans doute bon pour

la santé, comme me dit le président du Sytral. J'invite ceux qui vont devoir faire pendant encore des années ce trajet de l'est à l'ouest à se rapprocher du président Rivalta qui traite une fois de plus à la légère ce problème !

Enfin, la façon de régler ce problème qui risque de devenir récurrent dans l'agglomération n'était sans doute pas facile, c'est pourquoi il aurait mérité d'être vraiment débattu. Lorsque, dans nos communes ou ici, nous avons abordé ce problème, pas toujours dans la sérénité -on le voit encore ce soir-, il nous a été répondu que l'arrivée ne pouvait être qu'à l'est et que les voyageurs seraient transportés à l'ouest sur un tapis mécanique à grande vitesse, une sorte de TGV pour piétons, empruntant un tunnel réalisé sous la gare ; nous savons ce soir que nous n'aurons, pour l'inauguration de Lea, ni l'un ni l'autre...

C'est vraiment difficile de discuter ! Je ne peux pas finir, le président du Sytral, monsieur le président, ne fait que m'interrompre ! C'est difficile, on ne gagne pas du temps en faisant comme ça !

M. LE PRÉSIDENT : C'est regrettable ! Ne vous laissez pas troubler, même par le président du Sytral !

M. BURONFOSSE : Monsieur Rivalta vient de me faire la promesse de ne pas m'interrompre, il me reste quatre lignes.

Interrogé en commission sur ce qu'il est possible de faire aujourd'hui pour améliorer le transit est-ouest, la réponse est désabusée : "On fera ce que l'on peut faire" et laisse bien présager des difficultés à régler aujourd'hui ce problème.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme D'ANGLEJAN : Monsieur le président, chers collègues, dans le cadre du projet Lea Leslys, vous nous demandez de valider la convention précisant les obligations respectives de la SNCF, de la Communauté urbaine et du Sytral pour financer l'étude de la traversée de la gare de Lyon Part-Dieu.

Alors que l'inauguration de Lea est prévue dans quelques mois, vous semblez découvrir qu'une liaison de la ligne avec les autres modes de transports est indispensable. Il est bien tard pour lancer l'étude des aménagements qui auraient dû être prévus dans le projet initial ! La presse s'en est d'ailleurs fait l'écho. 8 à 10 000 personnes supplémentaires vont être obligées de transiter par la gare pour se connecter aux autres modes de transports, tram et métro. Il est grand temps de se soucier de la qualité des services rendus à nos concitoyens : sécurité des voyageurs et facilité de déplacement notamment !

Vous ne faites que reproduire l'erreur commise en 1984 et qui surprit Charles Béraudier lors de l'inauguration de la liaison métro gare Part-Dieu quand il découvrit que la liaison se faisait dans le centre commercial.

M. LE PRÉSIDENT : Alors si lui découvrait cela, alors là !

Mme D'ANGLEJAN : Oui, c'est la vérité. *(Rire de monsieur le président)*. Ne recommençons pas cette erreur et prenons l'exemple de la multimodalité de Perrache qui permet une liaison rapide de tous les transports entre eux et, comme nous l'avons fait en 2004 pour Lea, nous attirons aussi votre attention sur le futur projet de la halte ferroviaire Jean Macé où aucune liaison directe avec le métro n'est prévue actuellement.

Nous voterons cette étude car il est indispensable de trouver une solution cohérente et rapide pour permettre aux utilisateurs

de ces transports en commun de rejoindre en toute sécurité -et j'insiste là-dessus- les autres lignes, tram et métro. Mais quelle incohérence dans votre vision de la ville et de l'agglomération et dans l'usage des transports en commun ! Nous en avons là une nouvelle illustration.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons ensuite le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. LELIÈVRE : Monsieur le président, mesdames, messieurs, avant même sa mise en service, les conséquences du choix de l'arrivée de Lea à l'est de la gare de la Part-Dieu côté Villette apparaissent déjà.

On sait aujourd'hui que le cheminement intérieur de la gare, bien que récemment réaménagé, est trop étroit. De ce fait, la fonction de transversalité sera inévitablement accentuée, renforçant le croisement des différents flux. Dès décembre 2006, les usagers des transports en commun n'auront d'autre choix pour rejoindre à l'ouest les stations de métro et bus et à l'est Lea que de transiter à travers l'affluence de la gare. Ces conditions (pénibilité, fatigue et bruit pour les voyageurs) risquent d'être dissuasives pour un meilleur usage des transports en commun.

De plus, cette interconnexion insuffisamment étudiée entre les différents modes de transports rendra plus difficile, par son manque de lisibilité, leur utilisation par les futurs visiteurs de l'agglomération. On peut s'étonner que, sur un dossier aussi important, les études démarrent quelque temps avant l'inauguration ! Les problèmes de sécurité engendrés par des flux, à terme, de 100 000 personnes par jour deviendront très vite préoccupants.

En réponse, on nous propose ce soir de lancer des études de six mois pour proposer des "solutions légères" a minima qui seront, dans quelques années, peut-être suivies de solutions plus adaptées. On connaît les résultats de ce genre d'étude sur le site de la gare avec l'exemple fameux du dépose-minute en travaux et en études complémentaires depuis 2000 et toujours pas opérationnel à ce jour !

Pour ces différentes raisons, les élus du groupe UMP s'abstiendront sur ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. RIVALTA : Monsieur le président, je vais à la fois parler pour le groupe Socialiste et répondre à un certain nombre d'interrogations.

D'abord, je voudrais rappeler à certains qu'ils ont un peu la mémoire courte : dans le mandat précédent, le projet de Lea n'était pas envisagé. Il n'était certainement pas prévu de le réaliser et donc le problème de la traversée sous la gare ou de l'arrivée à l'est ou à l'ouest ne se posait pas. Je leur demande donc d'intégrer cette réflexion et d'avoir des réponses un peu plus modestes sur la pertinence de ceci ou de cela.

La vraie pertinence était de réaliser le projet Lea comme nous l'avons réalisé. C'était la priorité des priorités et entre l'aménagement et la construction de Lea et l'aménagement des équipements secondaires qui permettent après de faire vivre le projet et dans le temps de sa progression, il y a des choix. Le choix que nous avons fait, c'est de construire Lea le plus rapidement possible.

Madame d'Anglejan, lorsque vous dites Lea et Leslys, je dirai simplement que Lea arrivera au mois de décembre à la gare de la Part-Dieu pendant que nous voterons vendredi prochain

une nouvelle relation d'appel d'offres sur le projet de Leslys qui arrivera quand il arrivera. Là aussi, je voudrais bien que les choses soient remises à plat et à leur juste valeur.

Deuxième chose, si vous êtes allée sur le chantier de Lea et de Leslys, à terme l'arrivée de T4 et l'arrivée du trolley qui est nécessaire sur la ligne C1 pour desservir le contact de Leslys à cet endroit-là et bien entendu la Cité internationale pour trouver la cohérence de tout cela, vous constaterez que cela représente des mètres carrés et des mètres carrés que nous n'aurions jamais trouvé du côté ouest de la gare.

Si vous suivez les dossiers d'urbanisme, vous savez également qu'il est question de construire la tour Lumière. On est en train de faire des sondages pour construire cette tour qui, bien évidemment, a une galette de commerces, des entrées de ce point de vue-là et qui vont générer là aussi un certain trafic piéton. Ceux qui prennent le tramway ou les bus du côté ouest de la gare savent aujourd'hui la saturation de ce site et donc que faire arriver la ligne supplémentaire de Lea, de Leslys, la ligne T4 et le trolley au même endroit, s'il y en a qui sont plus malins que d'autres et savent gérer après le processus de fonctionnement de cet ensemble dans les cadences nécessaires la minute, toutes les deux et trois minutes en devant faire en sorte que nos transports en commun soient performants, s'ils savent le faire, je crois qu'effectivement, ils doivent s'inscrire au concours du prix Nobel parce qu'aujourd'hui, pas grand monde sait le faire.

Donc, de ce point de vue-là, il suffit d'observer en regardant les chantiers qui vont se faire, la tour Lumière, l'entrée de la bibliothèque, la situation actuelle du nombre de bus, l'entrée de la Part-Dieu, qui aujourd'hui est une des plus grandes entrées puisque, avant, elle se faisait surtout du côté du boulevard Vivier-Merle ou de l'autre côté mais qu'aujourd'hui, le fait que ce pôle-là ramène toute une circulation et toute une relation avec le public de plus en plus importante et qui fait que l'on ne peut pas et que l'on ne pouvait pas faire cette entrée-là.

Je ne suis pas plus malin que la moyenne ; j'ai toujours compris depuis longtemps, pour défendre les transports en commun depuis des années et des années, que le meilleur contact était le contact le plus proche entre deux types de transports en commun. Mais, quand on ne sait pas le faire -je ne sais pas le faire-, s'il y en a d'autres qui savent le faire, qu'ils disent comment on fait mais qu'ils le disent sur des choses qui fonctionnent sur la réalité du terrain et non sur un bout de papier parce que, sur un plan, on peut toujours faire passer tout ce que l'on veut ; dans la réalité, c'est en général un peu plus difficile.

Donc cette traversée-là est dans le temps. Le choix a été fait de construire Lea le plus rapidement parce que, compte tenu de ce que cela apporte comme développement dans la partie "est" de l'agglomération, c'est une nécessité de le faire en premier.

Et je voudrais rappeler tout de même que si un certain nombre de choses ont été reculées dans le temps, c'est qu'il y a un contrat avec 50 M€ d'apport de l'Etat et aujourd'hui nous n'avons rien. Le ministre actuel des Transports nous dit quoi ? Il nous dit : "C'est l'association des transports terrestres qui va vous donner de l'argent". Quand on demande combien il y a dans ce budget, il y a 20 M€. Et nous, notre demande sur les 50 M€, c'est déjà 20 M€ cette année, ce qui signifie que l'on aura quoi ? 5 ou 6 M€ s'il fait beau, peut-être 7 M€.

Alors que certains collègues qui soutiennent le Gouvernement viennent nous expliquer que l'on aurait dû faire ceci ou cela, qu'ils nous aident à le faire en demandant au ministre en question qui s'investit beaucoup dans la région lyonnaise : "Soyez cohérent !

Donnez-nous un peu d'argent pour faire avancer nos projets et pour faire avancer tous nos travaux !" et, dans ces conditions, nous y arriverons. Je n'utilise pas trop ces arguments en termes polémiques mais, à un moment donné, il ne faut pas venir nous chercher non plus et venir nous expliquer que l'on aurait dû faire ceci, cela, cela, cela alors que je crois que nous avons fait notre travail avec l'argent que nous avons. Nous l'avons fait sans démagogie, nous l'avons fait avec volonté, de façon à gérer cette opération.

Ensuite, on a évoqué tout à l'heure, notamment dans la desserte de Sathonay, le problème des lignes C1-C2. C'est la même démarche : les lignes C1-C2 vont arriver à la gare de la Part-Dieu. Où est-ce qu'on les met ? Avec quel instrument on donne le contact ? Quelle est l'efficacité majeure pour aussi desservir un équipement de l'agglomération ? Quel moyen financier on a ? Qu'est-ce que nous avons fait sur C1-C2 ? Nous faisons les voies en site propre pour alimenter, au moment de l'ouverture à quelques mois près, le centre de la salle 3000. Nous avons fait la montée des Soldats, nous avons travaillé sur le rond-point en haut pour dégager la circulation qui va nous permettre, à droite et à gauche, de faire avancer les lignes C1-C2 et d'améliorer là-aussi la circulation vers Rillieux la Pape et vers Caluire et, en même temps, nous permettre de faire la bretelle de Sathonay qui descendra à travers la voie en site propre vers la gare de la Part-Dieu et passera aussi par la Cité internationale. Les cohérences, elles sont là, elles se font, elles se réalisent avec les moyens que nous avons.

Quand un certain nombre de vos collègues peuvent se poser des questions légitimes s'ils ne connaissent pas très bien le dossier, je veux bien accepter la discussion mais quand d'autres, qui sont à toutes les séances du comité syndical du Sytral et connaissent les tenants et les aboutissants, c'est vrai que là je me demande pour quelles réponses et quels sujets ils peuvent intervenir sur ce type de question dans le sens où ils sont intervenus en regrettant telle et telle circulation.

A la gare de la Part-Dieu aujourd'hui, il y a 80 000 voyageurs par jour et il y en a déjà 12 000 qui traversent la gare sans avoir rien à y faire. Mais parce que cette gare, c'est une de mes fiertés personnelles : je crois à l'époque m'être battu avec Charles Béraudier pour que cette gare soit en travers car la SNCF ne voulait pas et le fait d'avoir fait cette gare en travers nous a permis d'alimenter le développement de tout le côté de la Villette ; je crois que personne n'a aujourd'hui à s'en plaindre et c'était évidemment le bon choix.

Dire que le chantier n'ait pas été prévu est faux. Nous l'avons prévu, nous l'avons étudié, nous avons fait de pré-études pour savoir si nous devons passer dessous, si nous devons passer dessus ou si nous devons passer au niveau du terrain naturel. Le problème aujourd'hui nécessite des études complémentaires pour une raison simple, parce que la SNCF est demandeur. Elle est demandeur parce que sa gare se sature et le fait d'avoir une percée supplémentaire, avec d'ailleurs un tapis roulant qui permet là-aussi de rentrer sur un certain nombre de voies de la gare de la Part-Dieu, permet d'améliorer la circulation de la gare SNCF de la Part-Dieu.

C'est donc aujourd'hui un projet qui est multiple : il est intéressant pour la Communauté urbaine parce qu'il est la liaison sociale et la liaison économique entre deux quartiers ; il est intéressant pour la SNCF parce que c'est un élément d'aménagement et de confort de la gare ; il est intéressant pour le Sytral parce que c'est un élément de liaison d'avoir deux pôles, un côté "est" et un côté ouest. Je rappelle toujours à ceux qui ne défendent qu'un seul pôle qu'à la gare de Perrache, pendant longtemps, il n'y a eu qu'un seul pôle et il y a donc un devant de la gare et un

arrière de la gare ; il a fallu que l'on fasse traverser le tramway pour qu'à un moment donné, la liaison se fasse et que cette liaison permette un développement équilibré des deux côtés de la gare de Perrache. Voilà, monsieur le président, ce que je voulais dire sur ce sujet.

Je voudrais tout de même évoquer, notamment à travers le débat qu'a soulevé notre collègue sur la liaison de Trévoux à Sathonay, le problème de la tarification et de la tarification multiple entre la Région et le Sytral. Notre collègue a rappelé que 70 % des voitures ou des passagers qui traversent la vallée de la Saône viennent de l'Ain et, si nous voulons avoir une partie de ces mutations qui se fasse en matière de transports en commun, nous devons à l'évidence avoir un schéma de multi-utilisation des transports en commun.

La question est de savoir qui paye. Je rappelle que, lorsque nous avons à réfléchir au budget du Sytral, si on prend le prix de l'abonnement à 45 €, si on compte l'investissement, la réalité d'équilibre se fait à quatre fois 45 €, si on enlève l'investissement, il se fait à trois fois 45 € ; si on veut être solidaire -et c'est la proposition que j'ai faite à la Région-, nous le mettons à deux fois 45 €, c'est-à-dire 90 €. Et quand effectivement, dans une liaison, on nous propose Miribel dans l'Ain-le centre de Lyon, 30 € pour la Région et 30 € pour le Sytral, je dis qu'il nous manque 60 € et je demande qui paye ces 60 €. J'ai toujours dit que ce n'est pas une question de répartition des recettes, que c'est une question de répartition des charges.

Je crois qu'il n'y a aucune fatalité, parce que, que ce soit la Communauté urbaine qui paye à la place des communautés de communes de l'Ain, de l'Isère ou de tout ce que vous voudrez -parce que le débat vaut pour les autres-, que les impôts du département du Rhône payent à la place du département de l'Ain, du département de l'Isère ou du département de la Loire et que le versement transport des entreprises situées sur le périmètre de la compétence du Sytral paye à la place des entreprises qui vont s'installer à la limite, en dehors de notre PDU ou à la limite du département et qui ne payent pas le versement de transport, je dis et je réclame aujourd'hui, dans cette tarification unique, que nous nous mettions rapidement d'accord avec le département de l'Ain, avec le département de l'Isère, avec le département de la Loire pour savoir comment on finance le manque à gagner par rapport au Sytral. Je demande effectivement que les communautés de communes concernées participent au financement parce qu'il n'y a pas de fatalité que ce ne soit que la Communauté urbaine et nos concitoyens de la Communauté urbaine qui payent.

Aujourd'hui, dans le débat sur la tarification unique et sur cet exemple de l'Ain, ce qui est posé, c'est de savoir comment on définit d'abord un accord cadre pour savoir qui paye la différence, dans un cadre de solidarité que j'évoquais tout à l'heure et qui me paraît répondre aux besoins, pour permettre une mutation, à travers les tarifs attractifs, de la voiture vers les transports en commun.

Je voulais évoquer ce problème parce que nous proposerons vendredi aux départements que nous mettions en place, dans le cadre de la loi SRU sur la solidarité urbaine, un versement transport interdépartemental afin là-aussi que nous puissions avoir des revenus liés à la fois au versement transport interdépartemental mais également à travers les communautés de communes pour abonder les finances de cette intercommunication des différents moyens des transports en commun et de trouver une véritable égalité fiscale vis-à-vis des transports en commun.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais évoquer en complément de ce qui a été dit sur la traversée piétonne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Rivalta. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

N° 2006-3266 - déplacements et urbanisme - Réaménagement de la bretelle de sortie du tronçon nord du périphérique (TNP) vers l'A 6 et du giratoire de l'Europe - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Communauté urbaine - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3266. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. IMBERT, rapporteur : Ce dossier concerne la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Communauté urbaine pour le réaménagement de la bretelle de sortie du tronçon nord du périphérique vers l'autoroute A 6 dans le cadre du giratoire de l'Europe. Il y a un avis favorable de la commission de déplacements et urbanisme. Je rappellerai simplement, pour faire court, qu'il s'agit d'un problème de sécurité pour éviter les remontées de files de véhicules dans le tunnel de la Duchère.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. Vous ne serez pas étonné de la confirmation que ce projet de délibération n'emporte pas notre enthousiasme.

Les termes du rapport confirment que vous souhaitez, hors du centre de l'agglomération, résorber toute congestion du transit automobile et fluidifier le trafic automobile, avec quelques velléités à prévenir une saturation du giratoire de l'Europe en circonstance. Nous portons à nouveau les effets pervers de la croyance techniciste du paradis automobile et de son expression locale avec la traboule des autoroutes et de TEO.

Ce projet de délibération est un cautère sur une jambe de bois ; il confond efficacité et efficience par rapport aux déplacements quotidiens des habitants de l'agglomération mais aussi de ceux tentés par l'appel libéré au-delà des franges de celle-ci. Il serait ainsi indécent de poursuivre cette disposition avec un éventuel TOP à péage. Il est inconvenant de poursuivre les charges automobiles sans porter un développement préalable et important du transport en commun en site propre, soit sous l'autorité d'un TER, soit sous celle de notre syndicat intercommunal en charge de ces dossiers, avec une possible rocade exclusive, soit sous covoiturage.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés.

Mme BERTRIX : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts) - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna et Mme Vessiller),
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. IMBERT.

N° 2006-3271 - déplacements et urbanisme - Meyzieu - Projet connexe à Lea - Création d'une voie pour desservir le parc relais de la ZI Meyzieu - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3271. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci. Ce rapport concerne donc la création à Meyzieu d'une voie d'accès au parc relais qui desservira Lea et qui nous donne l'occasion de dire quelques mots de Leslys puisque Meyzieu constituerait un des arrêts intermédiaires entre l'aéroport et la gare de la Part-Dieu.

Leslys prend du retard alors que l'on avait un objectif, évoqué il y a deux ou trois ans, d'une mise en service quasi concomitante entre Lea et Leslys. Finalement, fin 2006, Lea roulera ; pour Leslys, le Conseil général n'aura sans doute encore pas désigné son délégué.

Alors, pourquoi un tel retard ? Sans doute le Conseil général n'est-il pas le bon acteur institutionnel pour créer un tram-train. Rappelons que la loi d'organisation des transports intérieurs a réparti les compétences en matière de transport de la sorte : transports urbains pour les autorités organisatrices des transports urbains, pour nous le Sytral, pour la Région les transports ferroviaires et, pour le Département les transports collectifs non urbains. Il a fallu donc un amendement spécifique au cas du Rhône lors du vote de la loi de décentralisation d'août 2004 pour autoriser un conseil général à exploiter une infrastructure ferroviaire.

Pourquoi le Sytral ou la Région ne serait pas plus à même de construire Leslys ? Non seulement le Conseil général ne sait pas bien faire mais, en plus, il est dans des difficultés financières incontestables. D'abord, Leslys va lui coûter beaucoup plus cher qu'il ne l'avait prévu et ensuite ce Conseil général a son projet pharaonique et dispendieux du musée des Confluences, en plus de nombreuses obligations auxquelles il a à faire face avec la décentralisation, que ce soit en matière d'action sociale ou de voirie départementale. Il ferait sans doute mieux de prioriser ses projets et de privilégier Leslys en réduisant ses ambitions sur le musée des Confluences.

Donc Leslys, pour résumer et pour conclure, c'est un peu "pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ?". Décidément, le débat sur les infrastructures et les maîtrises d'ouvrage n'a pas fini de nous occuper dans notre agglomération mais nous voterons bien sûr ce rapport sur la création de la voie au parc relais. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, nous parlons encore une nouvelle fois de Lea et c'est bien pour les maires de l'est lyonnais.

En réalité, en ce qui concerne cette infrastructure, il y a différents niveaux de compétences : il y a tout d'abord le Sytral qui réalise l'infrastructure, aménage les stations et les parcs relais. En ce qui concerne le travail qui a été fait à Meyzieu, à ce niveau du Sytral, je crois que l'on a réussi ensemble et en bonne collaboration du bon travail, notamment lorsque le Sytral a accepté de déplacer l'atelier de maintenance et de le mettre en zone industrielle de Meyzieu, lieu qui était plus approprié que le Carré de Soie qui va avoir d'autres aménagements qui sont aussi plus appropriés.

Cependant, nous avons connu quelques difficultés en ce qui concerne le parc relais de 400 places, notamment avec un contentieux avec les industriels. Maintenant, ce contentieux est réglé et l'engagement de réaliser une voirie d'acheminement des flux de voitures pour ne pas les mélanger avec les poids lourds dans la zone industrielle va être respecté. Donc, les engagements réciproques sont tenus.

En ce qui concerne l'aménagement des projets connexes, certains seront réalisés en même temps que la mise en service de Lea tandis que d'autres, un peu moins urgents comme la rue du 8 mai, prendront quelque retard, ce qui n'est pas gênant.

Par contre, il y a un dossier qui ne paraît guère avancer, c'est celui de la création d'un pôle de services au terminus de Lea. L'obstacle principal est la complexité juridico-technique et économique de ce dossier. Mais il ne faudrait pas que celui-ci, sous prétexte de cette complexité, soit tout simplement balayé compte tenu de la nécessité de sécuriser ce terminal, surtout dans l'attente de Leslys qui aujourd'hui n'a pas de date de mise en service de prévue. Nous arrivons dans un désert, au dos d'entreprises et à la frontière des champs ; donc le soir, quand cela sera désert, ce sera forcément un lieu qui ne sera pas accueillant et où les personnes ne se sentiront pas en sécurité, y compris d'ailleurs les conducteurs qui attendront les heures de départ.

Je maintiens les propos que j'ai toujours tenus, à savoir que l'attractivité du parc relais de plus de 400 places au terminus de Lea va de paire avec animation et sécurité et que celle-ci ne pourra être atteinte qu'avec l'adjonction d'un véritable pôle de services qui marquerait de plus l'entrée dans le Grand Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Comme dirait l'autre : "Chaque chose en son temps".

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Pallega,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2006-3277 - développement économique - Convention avec le Medef Lyon-Rhône - Coopération PME-grands groupes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Delorme a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3277. Monsieur Delorme, vous avez la parole.

M. DELORME, rapporteur : C'est une convention signée entre le Medef et le Grand Lyon pour une coopération entre les grands groupes et les PME-PMI relative à l'environnement. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe GAEC.

M. FURNEL : Monsieur le président, chers collègues, en fait, je vais retirer cette intervention dans la mesure où nous avons abordé les questions que nous nous posons lors d'une réunion de travail avec le président Muet.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je le mets au voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Pallega,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté

Rapporteur : M. DELORME.

N° 2006-3279 - développement économique - Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, soutien à la plate-forme d'initiative locale Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'action 2006 - Avenant 2006 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3279, Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, cette délibération concerne le soutien à la plate-forme Rhône développement initiative qui, comme l'ADIE, s'adresse en grande partie à des chômeurs ou à des personnes en parcours d'insertion pour qui la création d'entreprise est souvent la principale façon de trouver une activité en créant son propre emploi. On oublie trop souvent en effet qu'un tiers des créateurs sont des chômeurs ou sont issus du RMI et que, dans ce domaine aussi, nous pouvons agir efficacement pour faire reculer l'exclusion et le chômage.

Cette action est particulièrement importante dans la situation présente car notre pays, il faut le rappeler, n'a pratiquement créé aucun emploi depuis trois ans et demi alors même que deux millions d'emplois avaient été créés dans les cinq années qui précédaient, c'est-à-dire de 1997 à 2001. Cette situation est particulièrement importante pour les jeunes. Le chômage des jeunes qui avaient fortement diminué dans le passé a de nouveau augmenté depuis 2002 et on sait que les jeunes sont les premiers touchés par la précarité.

Je suis de ceux qui pensent -comme beaucoup de membres de cette assemblée sans doute- que les jeunes ont besoin d'un engagement durable avec le monde de l'entreprise pour construire leur vie professionnelle et leur vie personnelle. C'est pourquoi, dans notre action quotidienne au Grand Lyon, nous privilégions l'insertion, l'emploi et la sécurité professionnelle car le monde que nous souhaitons est un monde où chacun trouve sa place et son épanouissement et nous savons bien que l'entrée dans la vie active, qui est l'objet de cette délibération à laquelle la commission a donné un avis favorable, est un aspect décisif de cet épanouissement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande de parole du groupe Socialiste.

M. GUÉTAZ : Monsieur le président, chers collègues, ce dossier concerne la signature d'un avenant à la convention et le versement d'une subvention à l'association RDI pour développer la création d'entreprises et améliorer la pérennité des entreprises nouvelles dans notre agglomération.

Comme l'indique le rapport, 90 % des personnes accompagnées sont des demandeurs d'emploi, 40 % des bénéficiaires sont des femmes. Le groupe Socialiste apprécie très favorablement ce dispositif sur lequel il est cependant difficile de débattre aujourd'hui en occultant le contexte politique actuel de contestation du CPE.

En effet, le dynamisme de l'entreprise dépend certes des capacités du chef d'entreprise mais l'engagement professionnel des salariés reste déterminant. Or, ce que nous propose le gouvernement Villepin et Jacques Chirac affaiblit considérablement l'attrait du travail pour les jeunes, donc le dynamisme économique des entreprises. Enfermés dans une idéologie libérale dogmatique et dans le but d'envoyer un message politique aux patrons les plus conservateurs, ils ont fait voter une loi, ce contrat première embauche, qui précarise au plus haut point les jeunes qui accèdent à leur premier emploi. Je vous rappelle que celui-ci met en place une période d'essai de deux ans et autorise le licenciement du jour au lendemain sans que l'employeur n'ait à justifier d'un quelconque motif.

Il s'agit là d'une atteinte très grave portée à la protection des salariés acquise par de nombreuses luttes sociales et finalement reconnue par le législateur et inscrite dans le code du travail. Tous les salariés de notre pays et d'abord les représentants syndicaux ont bien compris que l'exception faite aujourd'hui pour les jeunes risquait fort demain d'être étendue à tous les salariés, comme nous le voyons se dessiner en Allemagne.

Pour nous, socialistes, le progrès social est une ambition forte qui est étroitement liée au progrès économique. Or, ce CPE est non seulement une régression sociale mais une aberration du point de vue économique. En effet, par quel argument sérieux pourra-t-on demain justifier aux yeux des jeunes leur investissement en formation initiale ou dans des dispositifs de qualification si la seule perspective qui leur est offerte est une entrée dans la vie active par un contrat précaire de deux ans ? Comment s'investiront-ils alors qu'ils seront en position instable pendant deux ans ? Comment l'entreprise pourra-t-elle trouver des jeunes motivés pour les faire accéder à des savoir-faire professionnels si pèse sur eux la menace d'être remercié du jour au lendemain ? Ce CPE est un outil au service de la régression sociale. Élément supplémentaire de précarisation du travail chez les jeunes, il deviendra un handicap pour l'efficacité économique des entreprises.

Conscients de tous ces enjeux, les socialistes de l'agglomération seront demain dans la rue avec les syndicalistes et de très nombreux salariés pour exiger le retrait de ce nouveau contrat de travail. Je vous remercie, monsieur le président.

(Rumeurs dans la salle, applaudissements sur les bancs des Socialistes).

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle tout de même au passage -parce que cela pourrait être oublié- que, la première année où nous avons mis en place cette démarche, nous avons contribué à créer 73 entreprises et que, cette année, nous en sommes à 164. En deux ans, nous avons beaucoup progressé. Cela ce sont des réalités concrètes.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palreja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2006-3282 - développement économique - Sites en renouvellement urbain de l'agglomération lyonnaise - Convention pour l'insertion et l'emploi - Autorisation de signature - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3282. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, vous vous souvenez qu'en 2004, en application de l'article 14 du décret de janvier 2004 qui stipule que la définition et les conditions d'un marché public peut, dans le cahier des charges, viser à promouvoir l'insertion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement, nous avons décidé d'expérimenter la prise en compte des critères d'insertion sur six opérations test de l'agglomération.

Il s'agit, dans cette délibération, d'élargir cette utilisation de l'article 14 aux marchés de travaux des opérations de rénovation urbaine, notamment pour favoriser l'emploi des habitants des zones urbaines sensibles. Mon collègue Guy David, qui a impulsé fortement cette politique, vous parlera sûrement du bilan de l'opération test et des objectifs de cette extension à laquelle la commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai trois minutes pour le groupe Socialiste.

M. le vice-président DAVID : Monsieur le président, mes chers collègues, cette convention pour l'insertion et l'emploi qui est proposée au vote est l'application -comme le disait Pierre-Alain Muet- du volet insertion des chartes Anru qui ont été signées le 13 mai 2005 et qui doivent être déclinées sur les territoires de renouvellement urbain.

Cette mise en œuvre est une des actions du Grand Lyon qui est conduite dans le cadre du lien développement économique emploi-insertion. En effet, l'opportunité qui est offerte par le code des marchés publics, avec cet article 14 permettant une clause d'exécution sociale, est expérimentée depuis 2004 sur trois marchés dont une mission d'assistance confiée à l'association Dupli Sud-ouest en lien avec les autres associations gestionnaires des PLI.

Cet article 14 -dont on peut rappeler deux objectifs principaux : d'abord utiliser un chantier comme une étape dans un parcours d'insertion et ensuite permettre de favoriser l'accès à l'emploi de publics qui sont éloignés du marché du travail- est mis en œuvre dans le cadre de la charte Anru, qui concerne les donneurs d'ordre et qui mobilise des bailleurs, Opac en particulier, le Grand Lyon ainsi que les villes.

Les conditions de mise en œuvre de cet article 14 permettent aux entreprises un libre choix, selon quatre entrées possibles dans le travail : l'embauche directe d'abord, la cotraitance ou la sous-traitance à une entreprise d'insertion, le recours à une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou bien l'accès dans le cadre d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Les entreprises ont naturellement le choix complètement libre de l'entrée parmi ces quatre possibilités.

Quels sont les résultats que nous pouvons observer sur l'agglomération au 28 février 2006 ?

Six marchés de travaux, dont un marché de renouvellement urbain -comme le rappelait Pierre-Alain Muet tout à l'heure-, pour un montant total de 200 M€ et 162 contrats de travail ont été signés depuis le début du dispositif, c'est-à-dire depuis 2004. Les six marchés sont précisément les Berges du Rhône pour le Grand Lyon, en direct la direction de l'eau, et le chantier Confluent, pour le Sytral c'est le chantier Lea, pour l'Opac du Rhône c'est l'opération la Duchère et pour Vénissieux le chantier Bioforce.

Plus précisément, sachant qu'au départ, deux tiers des personnes concernées sont des demandeurs d'emploi de longue durée ou en situation du bénéfice du RMI, à la fin de leur parcours, on peut observer que 9 % accèdent directement à un emploi, 57 % continuent un parcours d'insertion et un tiers ne donne pas d'information pour des raisons diverses.

La mise en œuvre de cette clause d'exécution sociale est une action inscrite dans la charte d'achat qui, dans cette délibération du 27 mars 2006, précise la mise en œuvre dans les opérations conventionnées avec la charte, avec l'agence Anru. Les perspectives de généralisation prévoient que cette clause soit généralisée à tous les marchés de plus de 1 M€ puisque l'on constate qu'environ 1 M€ peut donner espoir à la création d'une insertion.

Le partenariat avec les milieux d'économie mixte se concrétisera, après d'autres initiatives, par une journée d'information commune que nous tiendrons en juin ou en septembre.

Dans le cadre des perspectives 2006, le quatrième objectif de la charte d'achat dont je parlais précédemment permettra de faire le point avec le groupe de suivi et prévoit une généralisation d'ici 2007 à tous les marchés de travaux de plus de 1 M€.

Je vous signale à tous que les résultats chiffrés sont à votre disposition sur la table, à la sortie de la salle. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Pallega,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2006-3283 - développement économique - Convention avec Unitex - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas devait présenter le dossier suivant concernant une convention avec Unitex. Elle a dû aller nous représenter dans une manifestation. Donc je donne en son nom un avis favorable.

Monsieur Brochier, vous avez la parole.

M. BROCHIER : Monsieur le président, chers collègues, tout d'abord, je vous prie de m'excuser de faire une petite digression mais il me devait de vous remercier vous-même, monsieur le maire, et vos services, de m'avoir convié en tant qu'industriel à la mission en Algérie. J'ai dit simplement à mes collègues que ce voyage était remarquablement bien organisé et que nous avions rencontré réellement les responsables et les gens qui vont nous aider. Je tenais à remercier la communauté urbaine de Lyon pour son efficacité.

Ceci étant fait -et je me devais de le faire-, je vais essayer, monsieur le président et chers collègues, de vous présenter un petit peu mes commentaires sur les cinq rapports que j'ai retenus de la commission développement économique. J'ai tout regroupé, compte tenu qu'ils vont dans le même sens.

J'ai trouvé trois thèmes : un premier thème qui est l'aide à l'entrepreneuriat, un deuxième thème qui est l'aide au textile -j'ai pris prétexte de Unitex parce que j'aime beaucoup madame Gelas- et l'aide au Cancéropôle. Ce sont les rapports numéros 2006-3278, 2006-3279, 2006-3280, 2006-3283, 2006-3284, 2006-3285 et 2006-3287. Les autres rapports n'apportent, en ce qui me concerne, pas de commentaire spécifique.

Je commence par le premier thème qui est l'aide à l'entrepreneuriat.

Nous avons vu l'Association pour le droit à l'initiative économique qui apporte une aide aux microprojets, principalement portés par des demandeurs d'emploi et en difficulté d'insertion (72 %). Il y a eu 202 dossiers de prêts solidaires. Il est bien évident que je trouve qu'il faut continuer et que le résultat est extrêmement positif. Simple, je dis que là ce sont 65 000 €.

Rhône développement initiative, qui est l'étage un peu au-dessus, qui est donc le financement et l'accompagnement de porteurs de projets mais qui nécessite une capitalisation comprise entre 15 et 120 k€. Ce sont des prêts d'honneur que l'on peut conforter, que l'on peut garantir, et à peu près 90 % des créateurs étaient auparavant des demandeurs d'emplois. Sur 2005, 164 projets sont financés et accompagnés soit 50 000 €.

Rhône-Alpes entreprendre, qui est encore l'étage au-dessus -c'est-à-dire qu'il y a une gradation ; je trouve que notre Communauté fait cela d'une manière relativement cohérente

et je le souligne- puisqu'il s'agit là d'un accompagnement et d'un financement de porteurs de projets dont les besoins en financement sont supérieurs à 75 K€. 50 projets ont été accompagnés en 2005 qui ont nécessité à peu près 390 000 K€. Mais surtout -et cela est important à souligner-, pour Rhône-Alpes entreprendre, cela correspond à 2 400 heures d'accompagnement de chefs d'entreprise, c'est-à-dire que ce sont des chefs d'entreprise bénévoles qui accompagnent ces porteurs de projets, qui leur apportent l'expérience et qui leur servent un peu de tuteurs. La subvention est de 40 000 €.

Cela veut dire que, pour ce chapitre aide à l'entrepreneuriat, le Grand Lyon nous propose de voter 155 000 €.

La deuxième série de rapports concerne toujours l'économie : le textile.

Le rapport 2005-3280 concerne l'aide au village des créateurs et je me permets simplement de souligner le fait que le passage Thiaffait où se trouve le village des créateurs est une initiative du précédent mandat, que la continuité a été assurée ; l'accouchement a été difficile mais les subventions ont suivi d'une manière cohérente le développement de ce passage Thiaffait et nous doublons la mise puisque auparavant nous votions 76 225 € et là nous allons voter 150 000 €.

Toujours dans cette aide au textile, il y a l'aide à Unitex ; on vient de le voter pour une subvention de 35 000 € et il y a l'aide au musée des tissus pour l'exposition Léonard -que je ne peux évidemment que soutenir- qui est de 20 000 €.

C'est-à-dire que, pour ce chapitre-là, le textile, nous allons voter 205 000 € de subvention.

Le troisième volet de notre intervention dans le domaine économique est la subvention proposée pour la fondation Bullukian, qui est porteuse du projet "preuve de concept" dans le cadre du cancérpôle de Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes. Je pense que c'est évidemment là aussi une action qui est très positive. C'est le rapport 2006-3285 qui porte sur une subvention de 550 000 €.

Ainsi, monsieur le président et mes chers collègues, lors de cette séance, dans le domaine économique, nous allons voter la modique somme de 910 000 € de subventions et, comme je viens de vous le dire, je les estime toutes louables, toutes éligibles. Il est bien évident que mon groupe et moi-même nous la voterons avec enthousiasme.

Cependant, je crois que, quand on regarde cette somme, il y a à mon avis une demande que je peux me permettre de faire. Je me suis permis de reprendre un certain nombre de mes interventions depuis 2003 -que je ne vais pas vous relire bien sûr- mais j'avais demandé à l'époque plus de clarté, plus de transparence et je dois reconnaître qu'à la lecture des dossiers qui nous ont été présentés en commission, on a en effet plus de clarté, plus de cohérence, on voit où l'on va, on voit d'où l'on vient et je ne peux que vous féliciter.

Fort de cet encouragement, c'est-à-dire du fait que mes demandes -je l'ai calculé, il y a eu huit interventions où je demandais ceci depuis 2003-, je me permets de formuler une autre demande en me disant que peut-être on arrivera à obtenir ce que je souhaite. Ce que je souhaite, c'est non pas plus de transparence, on l'a, mais peut-être une plus grande participation à l'élaboration de la politique économique de notre Communauté.

En effet, nous découvrons les projets d'une manière très démocratique lors des commissions mais ils sont déjà ficelés.

Nous n'avons plus qu'à dire oui. Nous pouvons faire des remarques, demander des explications mais nous souhaiterions être plus en amont et que les groupes politiques, sans exclusive -j'insiste bien sur le mot "sans exclusive"-, soient mis à contribution pour élaborer cette politique et que l'on ne soit pas considérés -je ne dirai pas comme un sous-groupe mais un petit peu- comme étant juste là pour dire : "Oui, amen".

Voilà, simplement, c'était le but de mon intervention sur ce développement économique. Comme vous avez pu le voir, je voterai bien volontiers mais je pense que la participation démocratique de tous les élus est un souhait raisonnable, acceptable et qui devrait, je pense, être accepté par le démocrate que vous êtes.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Brochier, Michel... (*Exclamations dans la salle*). Ça, c'est une *private joke* d'Algérie. Mes remerciements pour les félicitations accordées à la politique économique du Grand Lyon.

Bien évidemment, nous sommes toujours prêts à associer l'ensemble des groupes sur tous les sujets de politique économique, de politique urbanistique mais on a ensuite comme une crainte quelque part. Si vous voulez, par exemple, quand je lis dans quelque grand magazine que je n'aurai presque rien fait au Confluent et que d'autres auraient été les véritables promoteurs inconscients du Confluent, j'éprouve comme un léger malaise. Je me dis : "A force de trouver tout ce que je fais bien, ils vont finir par penser qu'ils ont fait à notre place ce que nous avons fait !". Donc, pour la démocratie, je suis d'accord mais je refuse quelque part que l'on puisse nous dresser des procès en paternité ; ce serait cela simplement ma seule crainte.

Mais pour le reste, bien évidemment, nous sommes prêts à associer l'ensemble des groupes politiques. D'ailleurs, lorsqu'ils sont associés, ils viennent avec nous -en Algérie par exemple, comme vous l'avez fait- ; ils peuvent s'apercevoir de la pertinence de l'action économique que nous menons et que les voyages internationaux que nous pouvons faire ne sont pas consacrés essentiellement au tourisme mais à promouvoir notre agglomération et l'économie et donc les entrepreneurs de notre agglomération. Merci, cher Michel, de votre intervention.

Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palreja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de Mme la vice-présidente GELAS absente.

N° 2006-3285 - développement économique - Convention Clara passée avec la fondation Bullukian - Projet preuve de concept - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3285. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier, de mon côté aussi, monsieur Michel Brochier pour le soutien qu'il apporte à la politique économique du Grand Lyon, lui rappeler que c'est déjà une élaboration partenariale puisque nous travaillons, dans le cadre de Grand Lyon l'esprit d'entreprise, avec tous les partenaires économiques de l'agglomération ; c'est aussi ce qui fait peut-être la qualité et l'efficacité de l'action conduite au Grand Lyon.

La délibération qui est examinée ici concerne le Cancéropôle et plus précisément une partie de l'action conduite dans ce cadre et qui s'appelle "Preuve de concept". Elle a pour objectif de faire passer un projet de recherche du stade de la recherche au stade de l'application, y compris par exemple en matière de production pharmaceutique.

Je rappelle que la contribution du Grand Lyon au Cancéropôle s'élève à 15 M€ avec une contribution de l'agglomération du même montant dans le cadre du contrat d'agglomération, que nous avons déjà délibéré pour 13,5 M€ et que nous avons souhaité -je crois que cela a été un souhait assez unanime de cette assemblée, en tout cas, il a été souvent émis au sein de la commission économique- pour toutes les grandes opérations, notamment dans le domaine économique, qu'il y ait une évaluation. Donc il y aura aussi une évaluation pour l'action conduite dans le cadre du Cancéropôle ; elle sera conduite en 2006 et nous aurons l'occasion de présenter les résultats à cette assemblée.

La commission a donné un avis favorable à ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération nous propose d'aider à la recherche médicale contre le cancer dans le cadre de notre politique de développement des biotechnologies et du Cancéropôle. Le Grand Lyon versera une subvention de 550 000 € cette année pour conforter une étape très en amont de la recherche scientifique, étape que les financiers et industriels hésitent à prendre en charge au vu du risque de non-retour sur investissement, comme cela peut-être le cas dans toute recherche scientifique.

Nous espérons vivement bien sûr que cette recherche aboutisse et que des médicaments nouveaux améliorent les soins contre une maladie qui concerne douloureusement trop de personnes.

Par cette intervention, le groupe GAEC tient surtout à faire remarquer qu'à ce niveau de financement, il est important de préserver les intérêts de la Communauté urbaine en nous assurant un certain retour pour notre collectivité : un retour en termes d'emplois effectivement créés ou confortés si la recherche débouche sur des découvertes concrètes, un retour en termes d'image et d'attractivité voire un retour en termes de taxe professionnelle en veillant à ce que la phase d'industrialisation, s'il y a lieu, se déroule autant que possible sur le territoire de notre agglomération. La délibération prend en compte la nécessité de l'évaluation de notre engagement financier et nous l'apprécions comme un progrès notable de notre mandat.

Nous tenons à insister sur cet aspect fondamental de notre action économique. Dans ce cas précis et d'une façon générale, nous souhaitons que les critères d'évaluation soient analysés, pendant et après notre action, pour être éventuellement adaptés afin qu'ils soient d'une réelle efficacité et qu'ils correspondent bien à la réalité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe Les Verts.

M. TÊTE : Oui, monsieur le président, quelques observations. Bien sûr, le groupe Les Verts est contre le cancer et, par définition, nous sommes pour ce qui est contre ! Donc, à partir de là, nous voterons ce rapport.

Ceci étant, trois observations de forme portant sur ce dossier.

La première : il aurait été souhaitable de pouvoir obtenir les bilans, les statuts et les comptes de l'association ainsi que la composition de son conseil d'administration que nous avons demandés ; j'espère que nous les aurons dans les jours qui viennent.

La deuxième observation porte sur le montage financier : l'ensemble des autres partenaires financiers n'apparaissent pas. C'est vrai que, lorsqu'on regarde différents documents, les chiffres ne sont pas tout à fait clairs. La participation de la communauté urbaine de Lyon est de 550 000 € mais, lorsqu'on regarde le dossier produit sur Internet par la société Bullukian, c'est 3 M€ qui vont être consacrés à l'appel au projet Preuve de concept et, à partir de là, il aurait été souhaitable de les faire apparaître les autres partenaires financiers.

Enfin, sur le montage qui a tout de même une certaine complexité, les Verts auraient préféré un financement plus direct des laboratoires de recherche et des projets de recherche que de passer par l'intermédiaire d'une association et donc une action plus directe que d'aboutir à des systèmes de subventions qui subventionnent des projets.

Voilà nos trois observations de forme pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palreja,
- contre : néant,
- abstention : Mme Desbazeille (Union pour un mouvement populaire).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2006-3286 - développement économique - Convention cadre entre la Communauté urbaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3286. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Ce dossier concerne la FAO, la FAO étant une organisation dont la mission est de lutter contre la faim dans le monde, principalement par actions sur l'agroalimentaire. Cette organisation s'est rendu compte il y a trois ans qu'elle pourrait gagner en efficacité en s'associant avec des collectivités territoriales qui, plus que quiconque, sont proches du citoyen et sont capables d'être extrêmement opérationnelles. C'est dans ce cadre-là que nous avons décidé

de passer avec elle un accord cadre, qui est donc l'objet de la délibération en cours. Il ne s'agit pas d'argent puisque ensuite les dossiers seront évoqués l'un après l'autre. Cet accord cadre va nous permettre de mener un certain nombre d'opérations et de financer certaines de nos opérations, principalement dans le cadre de l'eau. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux interventions. Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, un dossier de cette importance par rapport au sujet mérite tout de même quelques remarques.

D'abord la situation catastrophique de la faim dans le monde : pour mémoire, 840 millions de personnes vivent en dessous des capacités de nutrition et sont classées dans les personnes en insuffisance alimentaire.

Aujourd'hui -et je vais citer volontairement des chiffres venant de la FAO-, nous sommes devant une production agricole qui s'essouffle puisqu'elle était à une croissance de 3 % dans les années 60, 2,3 % durant les années 70, 2 % au cours de l'année 92 et ce taux va être de 1,8 % jusqu'en 2010. La principale raison n'est pas tant les capacités agricoles que l'incapacité de solvabilité de ceux qui ont faim et de ceux qui sont dans le besoin et qui fait que la dynamique agricole n'a pas lieu comme elle devrait avoir lieu.

Deuxième remarque sur la crise agricole mondiale : c'est une demande de plus en plus forte des pays industrialisés qui fait des demandes sur la viande et donc une perte de capacité énergétique de production agricole puisque vous perdez 90 % des capacités énergétiques de la production agricole lorsque vous transformez des céréales en viande et le concept "nourrir l'homme ou l'animal" qui était le débat des années 80 reste aujourd'hui d'actualité.

Enfin, il ne faut pas négliger que nous sommes aussi devant une crise énergétique et que le rendement énergétique de l'agriculture est en décroissance complète ; d'ailleurs, c'est un vieux mythe que de croire que l'on va pouvoir faire du carburant agricole parce qu'il n'est pas en rentabilité économique.

Nous sommes donc devant une situation de crise extrêmement forte par rapport à la production agricole. Face à cette crise, on sait que l'ensemble des colloques mondiaux annoncent des chiffres assez encourageants : la baisse de 50 % a été évoquée lors du congrès du Sommet du millénaire ; la réalisation de l'objectif -et je cite encore la FAO- est de ramener de 800 à 400 millions le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et on sent la grande difficulté de tenir cet objectif. Je crois qu'aujourd'hui, il ne s'agit pas d'espérer que, de colloque en colloque, on donne de grandes déclarations, il faut de plus en plus passer aux actes. Je crois que l'un des actes importants est la capacité de mettre des moyens financiers et vous savez que -le groupe Les Verts l'a dit dans cette instance, le dit ailleurs et le répètera incessamment- nous devons tenir les objectifs internationaux promis depuis trente ans de 0,7 % du budget consacré à l'aide des pays les plus en voie de développement et qui souffrent le plus de la faim.

Vous avez vu que, dans ce dossier -et je terminerai, malgré le sérieux, sur une petite pointe d'humour, si vous me le permettez, monsieur le président-, je n'ai pas résumé la grandeur des objectifs d'une institution ni la grandeur d'une institution à la grandeur réelle ou supposée de certaines personnes qui s'en occupent pour des raisons dont les chemins politiques sont parfois bien obscurs.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête. Le groupe Union pour la Communauté.

M. VATÉ : Monsieur le président, mes chers collègues, vous savez que notre groupe s'honore de compter dans ses rangs le représentant de la France auprès de la FAO, du programme alimentaire mondial et du Fida, le fonds international pour le développement de l'agriculture.

Si l'on en croit la presse française et étrangère, si l'on en croit aussi les échos que l'on peut recueillir dans des enceintes internationales où certains d'entre nous se rendent pour des raisons professionnelles, il est manifeste que notre représentant accomplit cette mission avec autant de passion que de talent. La presse, justement, rappelait en 2005 que l'ambassadeur Charles Millon avait réitéré -j'ai bien lu "réitéré"- auprès de vous son souhait de voir les collectivités locales s'engager dans des partenariats avec la FAO.

Alors, ce soir, ne boudons pas notre plaisir puisque c'est la perspective que vous nous proposez avec l'adoption de ce projet de convention. Mais, à bien le lire, ce projet de convention est très exigeant pour notre collectivité. Ne nous en plaignons pas ! Au contraire, pour notre groupe, c'est un second motif de satisfaction.

Ce nouveau cadre offre incontestablement un motif d'espérance à tous ceux qui sont engagés à un titre ou à un autre dans la guerre contre la faim. Pourquoi ne pas imaginer que ce cadre conventionnel puisse un jour servir de support pour un financement authentiquement innovant qui, mettant les vertus de la mondialisation financière au service des plus pauvres, permettrait enfin de mieux combattre la faim sans prélèvement fiscal supplémentaire ? Pourquoi pas ? Les solutions existent, reste à voir venir la volonté politique. Si vous choisissez cette voie, sachez, monsieur le président, que vous nous trouverez toujours à vos côtés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Vous avez rappelé que nous avons un ambassadeur auprès de la FAO qui ne doit être dans la proximité de vos idées et c'est donc lui qui est au meilleur poste pour utiliser cette mondialisation financière au service des plus pauvres. Il a trois ans pour nous montrer ce qu'il sait faire ; nous jugerons sur pièce dans trois ans. Pour ce qui nous concerne, je dirai un petit mot de ce que nous faisons concrètement tout à l'heure sur un certain nombre de destinations.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Pallega,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2006-3291 - finances et institutions - Répartition 2005 du produit des amendes de police relatives à la circulation routière - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

M. LE PRÉSIDENT : Dossier suivant, monsieur Plazzi. Il est absent mais l'avis est favorable.

Nous avons deux minutes pour le groupe Les Verts. Si on pouvait un tout petit peu accélérer.

Mme BESNARD : On va faire encore mieux : intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci ! Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. PLAZZI absent.

N° 2006-3295 - proximité, ressources humaines et environnement -
Fonds Eau - Alimentation en eau potable de quatre villages de la province de Taroudannt au Maroc - Avenant n° 1 à la convention de financement avec l'association Migrations et développement - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2006-3296 - proximité, ressources humaines et environnement -
Fonds Eau - Réalisation d'équipements d'accès à l'eau potable dans la région et la ville de Fianarantsoa (Madagascar) - Avenant à la convention de financement avec l'association Aide au Tiers-Monde - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2006-3297 - proximité, ressources humaines et environnement -
Fonds de solidarité Eau - Accès à l'eau potable de différentes localités périphériques de Mahajunga (Madagascar) - Versement d'une subvention - Avenant n° 2 à la convention avec Ecoles du monde - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2006-3298 - proximité, ressources humaines et environnement -
Fonds Eau - Réalisation de deux forages positifs à Boala (Burkina Faso) - Subvention d'investissement à l'association Les Amis du Burkina Faso - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3295, 2006-3296, 2006-3297 et 2006-3298. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour les quatre premières délibérations de l'année 2006 au titre du fonds Eau. Je rappellerai simplement que le fonds Eau a été mis en place en 2003 dans le cadre de l'avenant à notre traité d'affermage avec la Compagnie générale des eaux et qu'il a été étendu l'an dernier par la mise en œuvre, à l'échelle de notre collectivité, de la loi Oudin.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe GAEC.

M. MERMOUD : Même pas une minute, monsieur le président, juste pour vous donner un chiffre qui vous permettra de mesurer l'impact de notre engagement en matière de solidarité internationale avec ces quatre délibérations. Quand le Grand Lyon consacre 10 000 € du fonds Eau à un pays d'Afrique subsaharienne, il donne l'accès à l'eau à 1 000 personnes, c'est-à-dire qu'avec dix euros, nous apportons l'eau à un

habitant du monde. Je ne sais pas si toutes les subventions du Grand Lyon -et on en a évoqué un certain nombre tout à l'heure- sont aussi efficaces. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. JULIEN-LAFERRIERE : Trente secondes, monsieur le président, juste pour dire qu'il se trouve qu'il y a quelques jours, j'ai rencontré Charles Jocelin, ancien ministre de la Coopération et également président de Cités unies France, qui m'a lui-même parlé des initiatives que nous prenions, non seulement à l'occasion du fonds Eau mais également de l'ensemble des outils dont le Grand Lyon s'était doté (le fonds de solidarité numérique, Villes unies contre la pauvreté), pour dire à quel point, depuis quelques années, la politique de coopération décentralisée du Grand Lyon est montée en puissance et est de plus en plus reconnue par de nombreuses villes et aussi au sein de Cités gouvernements locaux unies qui réunit plus de 1 000 villes du monde ; dans cette organisation, la ville de Lyon et bien sûr le Grand Lyon sont reconnus comme un acteur important de l'aide au développement, en particulier dans le cadre des objectifs de Johannesburg, c'est-à-dire l'accès à l'eau et plus largement l'accès aux services publics locaux des habitants des villes en développement. Cette action est reconnue parce que notre coopération non seulement a pour objectif l'accès aux services publics locaux mais surtout à une philosophie qui n'est pas celle de l'assistance mais bien de l'aide à maîtrise d'ouvrage des collectivités et plus largement des acteurs locaux avec lesquels nous travaillons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Simplement un mot pour préciser que nous avons effectivement par nos subventions non seulement une action directe mais une action levier. J'avais l'occasion de souligner il y a quelque temps que la mission que nous avons effectuée avec madame Elmalan il y a trois ans à Madagascar non seulement nous avait permis de résoudre les problèmes immédiats auxquels nous étions confrontés et pour lesquels nous nous étions engagés mais qu'à partir de ce que nous avons déjà réalisé, l'Union européenne avait décidé de nous accorder pour poursuivre notre action une subvention de 900 000 € ; je vous laisse faire le calcul par rapport aux chiffres que vous énonciez tout à l'heure.

Je mets ces dossiers aux voix :

N° 2006-3295 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

N° 2006-3296 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

N° 2006-3297 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

N° 2006-3298 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2006-3300 - proximité, ressources humaines et environnement - Environnement et développement durable - Actions de mises en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours aux partenaires pour l'année 2006 - Convention-type et annexes - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3300. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit d'une délibération qui concerne les fonds de concours à un certain nombre d'associations pour des actions de mise en valeur des politiques communautaires. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste pour un temps bref.

M. le vice-président BRET : Je vais essayer d'être bref pour répondre positivement au vœu du président.

Je voulais simplement souligner, au-delà de cette délibération qui énonce effectivement - comme l'a rappelé Béatrice Vessiller - une liste d'associations qui vont recevoir des subventions à travers un fonds de concours - qui est en quelque sorte une déclinaison ou une lecture rapide de l'Agenda 21 et plus particulièrement de la fiche action 64 -, la qualité des associations qui sont mentionnées parce que nous les rencontrons, elles oeuvrent quotidiennement, en tout cas durant toute l'année, dans les communes d'abord et plus largement sur le territoire du Grand Lyon.

Je voudrais dire aussi qu'à travers cette action de vulgarisation de connaissances de dimension pédagogique qui est la leur, c'est quelque chose qui est tout à fait essentiel, qui nous conduit à poser les bonnes questions et tout simplement à essayer d'aller vers des comportements plus vertueux (maintien des équilibres écologiques, de la biodiversité) et que tout cela ne peut se faire sans qu'il y ait davantage de savoir et de connaissances.

Et on me glisse d'ajouter - pour être un peu plus long - que je vais représenter le président Collomb pour le rapport mondial

sur l'état 2006 de la planète qui sera présenté à Lyon jeudi à 11 heures et qu'effectivement, c'est un événement important pour notre collectivité parce qu'au-delà de l'intérêt de ce rapport, il est tout à fait en phase et en adéquation avec les préoccupations que nous avons au niveau du Grand Lyon, qui sont illustrées modestement mais avec persévérance dans cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne. Pardon, oui, monsieur Vaté.

M. VATÉ : Puisque nous en avons terminé avec les rapports concernant l'eau et le développement qui passent ici au titre de la commission proximité, je souhaite soulever un problème technique que nous avons rencontré en commission développement économique. Celle-ci a examiné le projet de convention avec la FAO, dont la moitié de l'exposé des motifs est consacrée à l'eau, mais elle n'a pas eu à connaître des quatre rapports du fonds Eau. Est-ce qu'il pourrait y avoir, à l'avenir, un mode de fonctionnement qui permette aux conseillers, dans leurs commissions respectives, de voir l'ensemble des rapports qui ont un même objet d'application comme cela est illustré par ceux que nous venons de voter ? Merci d'avance.

M. LE PRÉSIDENT : C'était parce que la convention était toute nouvelle pour nous ; donc, évidemment, ce sont les inconvénients des signatures, on va dire "larges", qui nous obligent à réviser l'état de fonctionnement.

N° 2006-3313 - finances et institutions - Taux de la taxe professionnelle 2006 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3313. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, lorsque nous avons voté le budget, nous avons prévu une augmentation des bases de taxe professionnelle de 2 %. L'Administration fiscale ne notifie ses bases que postérieurement, au mois de février ou mars. La notification que nous avons reçue cette année montre que nos prévisions étaient légèrement pessimistes : en réalité, la progression des bases est de 2,5 %. C'est donc une information évidemment positive. Certaines années, nous sommes légèrement en dessous, d'autres un peu en dessus. Cette année est en conséquence un peu plus facile que l'année dernière.

Cela nous conduit à proposer le maintien du taux de TP au même niveau que l'année dernière, donc ni augmentation ni diminution. Un peu comme l'année dernière, l'information, moins bonne, nous avait conduit à maintenir le même taux d'impôt, cela évidemment conforme à nos engagements lors du vote du plan de mandat. Nous tiendrons, je l'espère, jusqu'à la fin de celui-ci sans modification des taux.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts

M. GIORDANO : Monsieur le président, chers collègues, notre intervention portera sur la taxe professionnelle, objet de la présente délibération qui nous demande de fixer, pour l'année 2006, le taux à 20,01 % soit le même que pour 2005.

Nous dirons d'abord quelques mots sur les premiers intéressés, à savoir les entreprises redevables de la taxe, puis les collectivités territoriales qui fixent les taux et perçoivent cette ressource.

Côté entreprises tout d'abord, toutes les personnes en contact avec les entreprises vous rapporteront des propos similaires, à savoir qu'elles se perdent dans les calculs d'un impôt compliqué, peu lisible et difficile à analyser car l'objet de perpétuels changements législatifs. La dernière loi de finances conforte hélas cette analyse ! La taxe professionnelle, créée en 1975 par un Premier ministre nommé Jacques Chirac, n'a cessé de se complexifier. Les dernières modifications annoncées, loin de simplifier le processus, gardent pour les entreprises les mêmes modalités de calcul mais viennent surajouter un plafonnement de 3,5 % de la valeur ajoutée, qui fera lui-même l'objet d'une autre compensation de l'Etat auprès des collectivités territoriales.

Bilan des courses, l'Etat est de plus en plus conforté dans un rôle de premier contributeur au titre de la taxe professionnelle pour des collectivités territoriales qui risquent d'être de plus en plus déconnectées des entreprises et de perdre ainsi responsabilité et autonomie fiscale. Ainsi, de plus en plus, les versements de l'Etat se substituent à l'impôt local. Ceci peut expliquer certains malentendus entre les collectivités qui ont vu leurs bases amputées et remplacées par des dotations étatiques moins dynamiques et les entreprises qui cotisent autant voire plus, avec des hausses très sensibles dans certains secteurs ; les raisons en sont toutes les taxes additionnelles, cotisations nationales de péréquation ou autres, cotisations minimales, qui sont, elles, collectées par l'Etat au titre des déclarations de taxe professionnelle mais aucunement reversées aux collectivités.

D'un point de vue général -et pour en terminer avec cette partie-, la substitution des taxes professionnelles par des dotations de l'Etat va à l'encontre des évolutions constatées dans la plupart des autres collectivités européennes. Surtout, cette déresponsabilisation des collectivités pose le problème de notre autonomie financière et de gestion.

En cela, chers collègues, il suffit d'écouter les inquiétudes formulées par les représentants des autres collectivités (association des maires de France, assemblée des communautés urbaines), tous pointent du doigt les défauts et les dangers présents dans la dernière loi de finances 2006, et notamment ce plafonnement de la TP à 3,5 % de la valeur ajoutée remplacé partiellement par un versement de l'Etat selon un calcul complexe d'évolution des taux et laissant, via un ticket modérateur, une part de ce dégrèvement à la charge de la communauté urbaine. Pourtant, tous ces représentants avaient salué les déclarations du ministre à l'époque, Jean-François Copet, qui avait pris l'engagement le 1^{er} juin 2004, par une loi organique, de veiller à l'autonomie financière des collectivités. Logique que ces mêmes représentants d'élus traduisent aujourd'hui une inquiétude quasi générale, nourrie par la profonde désillusion créée chez eux par cette volte-face concernant l'autonomie des collectivités.

En conclusion, terminons par un ton plus optimiste en annonçant aux entreprises la non-augmentation du taux de la TP, environ 20 %, qui se situe en dessous de la moyenne nationale des autres communautés urbaines (25 % par exemple pour Bordeaux). Egalement, saluons les efforts de notre Communauté urbaine pour soutenir les entreprises dans leur développement

-ce qui a été dit tout à l'heure- comme en témoigne ce soutien, comme en témoignent les cinq pôles de compétitivité labellisés sur le Grand Lyon, premier territoire national en la matière, comme en témoignent également les propos élogieux tenus dans le mensuel *Entreprise* classant l'agglomération lyonnaise championne de France de la création d'entreprises. Différentes actions sont organisées pour promouvoir la métropole et nouer de nouveaux partenariats économiques et citons, pour illustrer -mais cela a été fait tout à l'heure-, encore dernièrement, la délégation des chefs d'entreprises qui accompagnaient Gérard Collomb en Algérie la semaine dernière.

Voilà, c'est ce type d'actions qu'il faut encourager dans les collectivités territoriales et s'il y a besoin d'une réforme de la taxe professionnelle, elle ne doit pas conduire à centraliser ou étatiser les ressources des collectivités mais au contraire faire en sorte que les collectivités se rapprochent de leurs entreprises et retirent, par le biais d'une taxe professionnelle localement maîtrisée, un juste retour leur permettant de bénéficier à plein du fruit de leur dynamisme. Merci.

M. LEPRÉSIDENT : Merci. Legroupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, ma brève intervention portera simultanément sur les deux rapports traitant de la fiscalité : celui relatif au taux de la taxe professionnelle, d'une part, et celui qui concerne les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, d'autre part.

Notre groupe votera la délibération préconisant le maintien du taux de la taxe professionnelle à son niveau actuel.

En revanche, il votera contre le texte qui propose une augmentation moyenne de 6,4 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, même si -il faut le reconnaître- une partie de cette hausse résulte de l'application de nouvelles normes françaises ou européennes dans le domaine du traitement des déchets.

Le problème, c'est que toutes les études montrent que le coût du traitement des déchets est appelé à augmenter de façon substantielle dans les prochaines années et qu'en conséquence, il est probable que d'autres hausses nous seront proposées, même si la taxe est aujourd'hui assise sur le foncier bâti dont les bases sont parmi les plus dynamiques. Le problème, c'est aussi que cette taxe est injuste car elle repose sur des bases fiscales qui datent des années 70. Cet élément d'ailleurs explique que le montant de la taxe par habitant varie de 1 à 6 selon les ECPI et qu'il existe également de fortes variations au sein d'un même établissement public.

Mais, au-delà de leurs caractéristiques techniques sur lesquelles on peut discuter, ces deux délibérations de nature fiscale viennent nous rappeler que nous vivons la décentralisation dans un contexte institutionnel et financier totalement délabré. Chacun s'accorde à reconnaître que l'organisation territoriale de notre pays est complexe, archaïque, inefficace et coûteuse mais, depuis des décennies, aucun gouvernement n'a eu le courage de s'attaquer à sa réforme. Depuis trente ans, ce que l'on nomme pompeusement "décentralisation" n'est rien d'autre qu'une panoplie de mesures visant à faire payer par les collectivités des politiques initiées par l'Etat. Quant au contexte financier, il est plombé par le caractère obsolète de la fiscalité locale et l'absence d'une répartition juste de l'impôt entre l'Etat et les collectivités décentralisées.

Une telle situation n'est plus tenable très longtemps. Plutôt que de faire avec, plutôt que de courber l'échine et de s'accommoder de replâtrages de nature fiscale, il me semble que les collectivités

territoriales gagneraient à s'emparer du problème, à faire des propositions audacieuses et à s'engager sur la voie d'un volontarisme politique susceptible d'enclencher une dynamique vertueuse dans la perspective d'une vraie décentralisation. Cela commence par une réduction des dépenses de fonctionnement et un refus de toute augmentation de la fiscalité. Monsieur le président, vous avez souhaité donner un nouveau souffle au Conseil de développement du Grand Lyon : dans ce cadre, il me paraît prioritaire et urgent d'aborder les questions relatives au contexte institutionnel et financier des collectivités.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. FORISSIER : Monsieur le président, notre intervention est retirée. Je vous signifierai simplement que notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Vous trouvez que ce n'est pas assez élevé comme augmentation de taux ?

Monsieur Darne, vous voulez dire quelques mots ?

M. le vice-président DARNE : Monsieur le président, je préfère attendre le rapport sur la TEOM parce que, sur la taxe professionnelle, je suis d'accord avec l'intervention de monsieur Giordano qui fait une bonne analyse de la situation et qui reprend ce que nous avons dit à l'occasion du vote du budget ; donc je le soutiens. Sur les deux autres interventions, approbation pour monsieur Barthélémy. Donc je préfère revenir sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères après les autres interventions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palaja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice- président DARNE.

N° 2006-3314 - finances et institutions - Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2006 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3314. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous en avons parlé évidemment à l'occasion du vote du budget. L'augmentation nécessaire du produit inscrit dans le budget est de 10 % ; il n'y a donc pas de nouveauté par rapport à ce que nous avons dit au mois de décembre. Ce que nous savons depuis, c'est l'augmentation des bases puisque la notification par l'Administration -je l'ai dit tout à l'heure- est en février ou mars ; la notification nous permet de savoir que l'augmentation est de 3,4 %. Il reste donc une augmentation de 6,4 % du taux.

L'analyse des variations de coûts montre que la quasi-totalité de l'augmentation de cette année est due non pas à la collecte mais au traitement des ordures ménagères -l'article paru hier dans *Le Progrès* sur les déchetteries en était un exemple de qualité-. Il y a évidemment un coût supplémentaire lié aux déchetteries, aux

autres centres de tri et -c'est l'aspect principal- les traitements de fumée des usines d'incinération, qu'il s'agisse du nord ou du sud. Sur la collecte, il n'y a aucune augmentation du coût mais, compensée par une augmentation des recettes, autrement dit la collecte est quasiment neutre sur l'évolution de nos coûts.

En conséquence, la proposition qui est faite est une augmentation uniforme pour tous les ménages de l'agglomération qui correspond à 0,39 points du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est évidemment différent d'un foyer à l'autre puisque -cela a été rappelé par monsieur Barthélémy- la base de calcul est la valeur foncière, ce qui est très discutable bien sûr mais -je ferai une phrase de plus pour répondre à monsieur Barthélémy- cela fait donc environ 6 % par ménage ; cela nous paraît tout à fait équitable puisque le traitement est le même pour toute l'agglomération, indépendamment du service rendu aux habitants, c'est l'augmentation du traitement.

Deux observations en sus :

1° - Monsieur Barthélémy dit qu'il faut courber l'échine et résister. L'agglomération lyonnaise n'étant pas encore une république autonome, on ne peut pas édicter de nouveaux textes et de nouvelles lois. On est donc évidemment contraints de faire avec mais nous avons continuellement dénoncé ici et nous sommes intervenus avec les autres associations d'élus dans la déclaration qui a été faite auprès du Gouvernement, tant sur la taxe professionnelle que sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sur la nécessité de reprendre cela ;

2° - Pour ce qui est de notre Communauté urbaine, à la suite du débat budgétaire, monsieur le président a initié une commission pour examiner les questions de collecte et de traitement des déchets. Jean-Luc Da Passano et moi-même l'animons, plus sur l'aspect technique de cette responsabilité pour l'un et sur l'aspect financier pour l'autre.

Quelles sont les pistes ?

D'abord sur l'aspect qui consiste à réduire la production des déchets bien sûr, c'est-à-dire économiser les choses à la source, un vrai travail sera engagé. Par ailleurs, le travail sur les collectes et l'équité sur les collectes se pose aujourd'hui ; madame Guillemot, maire de Bron, ne manque de me rappeler que, dans sa commune, elle trouve injuste la façon dont on collecte les déchets. Il y a donc un engagement de la commission d'examiner la façon dont on peut faire que le service soit rendu de façon équitable dans l'agglomération et qu'il y ait une certaine corrélation entre certaines, parce qu'il faut de la solidarité aussi entre coûts et services.

L'autre aspect sera d'examiner les questions de financement, notamment d'envisager comment pourrait être mise en place une redevance, en particulier en direction des entreprises, ce qui pose évidemment un certain nombre de difficultés mais qui, une fois que l'on aura un peu travaillé, permettra de rencontrer les organisations professionnelles pour discuter de la façon de trouver la bonne réponse -je ne sais pas s'il y a une bonne réponse-, en tout cas la moins mauvaise.

Voilà donc ce que je voulais dire. A la suite du budget, nous prenons les choses à fond, nous ne sommes pas capables d'apporter des réponses à la va-vite, comme cela. Le groupe de travail mis en place, qui s'est réuni déjà une première fois, a validé la proposition qui est faite aujourd'hui. Je suis confiant dans la qualité des résultats des travaux que nous conduirons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, comme vient de le rappeler Jacky Darne, le relèvement de la taxe des ordures ménagères est donc argumenté par l'explosion des coûts de collecte, des coûts de traitement ; lapsus intéressant ! Le sujet est suffisamment complexe et important pour justifier la mise en place d'une réelle stratégie de gestion des déchets, d'où le groupe de travail qu'il a évoqué et dont nous prenons acte.

Néanmoins, à court terme, comme le rappelle fort justement la délibération, ces charges de traitement sont indépendantes des modalités de la collecte des ordures ménagères. Il n'empêche que le choix fait de relèvement de la TEOM revient à faire assurer ces surcoûts par les ménages. Nous voudrions donc rappeler ici la nécessité de faire mieux contribuer aux coûts de traitement les producteurs de déchets non ménagers, c'est-à-dire essentiellement les commerçants et les artisans.

Nous voulons également rappeler notre intérêt de voir menée à son terme une étude concernant la mise en place d'une redevance alternative à la taxe pour mesurer clairement les avantages et les inconvénients des deux systèmes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste.

M. CHEVAILLER : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Oui, juste une minute, monsieur le président, chers collègues, simplement pour dire que cette évolution d'augmentation de la taxe nous apparaît comme légitime car le service de collecte et de traitement des déchets ainsi que la taxe qui lui est attachée se trouvent de plus en plus au cœur des préoccupations de nos habitants.

Depuis le début du mandat, nous militons pour que le service public communautaire soit expliqué dans le détail, en toute transparence, afin de permettre à chaque usager de relier la nature des actions et les conséquences financières que cela implique.

Comme nous l'avions demandé lors du dernier DOB, un groupe de travail politico-technique a été constitué à propos de la collecte et du traitement des déchets -Jacky Darne l'a explicité dans son intervention-, tant au niveau de la nature du service qu'au niveau de sa couverture financière par la TEOM. Nous nous réjouissons de constater que la première réunion de ce groupe de travail a réuni l'ensemble des groupes politiques, augurant ainsi d'une remise à plat transcendant les orientations politiciennes. Nous allons donc avoir l'occasion de travailler sur le sujet tout au long de l'année 2006 et -nous le souhaitons- de s'entendre sur des conclusions justes et efficaces.

Dans l'attente de ces résultats, nous souscrivons entièrement à la proposition du vice-président Darne qui consiste, cette année, à augmenter le taux de TEOM de 0,39 point pour chacune des fréquences afin de pouvoir assumer collectivement la forte augmentation du coût du traitement. Cette solution transitoire est préalable à l'élaboration d'un schéma directeur des déchets qui recueillera donc notre accord. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. FORISSIER : Monsieur le président, votre rapport à notre assemblée propose d'augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 6,4 % pour justifier la prévision budgétaire du produit attendu. Lors du vote des budgets primitifs, nous nous étions déjà interrogés sur cette décision annoncée.

Acter aujourd'hui une telle augmentation après celles de 4 % en 2002 et de 2,2 % en 2005 nous paraît tout à fait

hâtif et précipité alors que nous ne sommes pas toujours en mesure d'apprécier la réalité des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers. Lors du débat budgétaire du 13 décembre 2004, vous admettiez vous-même, monsieur le président, la nécessité impérieuse de mener une analyse complète de l'existant pour que des taux logiques et cohérents soient délibérés au mois de mars 2005. Un mois après, cette analyse reste à faire.

Nous prenons acte que cette analyse sera présentée d'ici la fin de 2006 mais la logique et la cohérence que vous revendiquiez tant devraient vous conduire à ne pas prendre une nouvelle décision hâtive d'augmentation des taux cette année. Les usagers ne le comprendraient pas, alors qu'ils ne voient pas d'amélioration du service rendu. C'est pourquoi le groupe Union pour un mouvement populaire votera contre cette augmentation des taux et contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Franchement, je pense que la responsabilité politique, c'est d'assumer les conséquences de l'amélioration de la vie pour les habitants, créer des déchetteries, créer des centres de tri, réduire la pollution de l'air ; je crois que nos habitants le comprennent. On ne peut pas avoir une politique de développement durable qui corresponde à des investissements, qui améliore la qualité générale et qui préserve l'avenir de la planète puis dire dans le même temps que cela n'a pas de coût. Cela a un coût et si cela n'est pas payé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est forcément payé par la taxe professionnelle, à savoir nos autres recettes fiscales. Or, il existe une taxe qui est faite pour cela. Donc, je pense qu'il faut de la cohérence et votre décision de voter contre, je ne la comprends que par un choix uniquement politicien. En la matière, c'est donc pour moi ce que l'on appelle de la démagogie. Je souhaite donc que notre assemblée vote avec responsabilité ce qui est proposé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

DEUXIEME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2006-3257 - Lyon 1^{er} - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé pour un immeuble situé 4, rue Saint Claude - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord -

N° 2006-3258 - Lyon 9° - Programme d'intérêt général (PIG) amélioration de l'habitat et économies d'énergie La Duchère 2006-2011 - Convention d'opération et principes de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3264 - Lyon 9° - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriétés La Duchère 2006-2011 - Approbation de la convention d'opération et principes de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3270 - Lyon 9° - Voie nouvelle Saint Cyr-place de Paris - Ruisseau du Rochecardon - Travaux de réfection d'ouvrage d'art - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Lévêque comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3257 et 2006-3258. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2006-3260 - Curis au Mont d'Or - Zone des Crêtes - Institution d'un périmètre d'études - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3260. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2006-3261 - Dardilly - Place du complexe sportif Moulin Carron et chemin de Parsonge - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3265 - Sathonay Camp - Evolution urbaine du village - Prise en compte d'un projet - Inscription d'un périmètre d'études - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

N° 2006-3268 - Dardilly - Avenue de Verdun, route d'Ecully, chemin de Pierre Blanche, place Bayère - Lancement de la procédure des marchés de travaux, procédure d'appel d'offres ouvert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3261, 2006-3265 et 2006-3268. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2006-3262 - Pierre Bénite - Place de la Paix - Approbation du projet de réaménagement (tranche ferme) - Individualisation d'autorisation de programme pour la tranche ferme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3262. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2006-3263 - Lyon 6° - Espace Brotteaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la maîtrise d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2006-3272 - Lyon 3° - Rue Saint Jacques - Réalisation d'une voie à double sens à la suite du permis de construire d'un immeuble situé 31, rue Villeroy - Individualisation de l'autorisation de programme : voirie liée aux opérations de construction de logements - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3276 - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Interventions de sécurité et de viabilité dans le tunnel sous Fourvière - Mise en place de balisages et de déviations, nettoyage des chaussées et des ouvrages annexes pour tous les tunnels gérés en régie - Autorisation de signer un marché de prestations de service - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3263, 2006-3272 et 2006-3276. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3267 - Bron - Chassieu - Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Carrefour des Sept Chemins - Individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure d'appel d'offres - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3269 - Meyzieu - Elargissement de la rue du 8 mai - Projet connexe à la ligne de tramway Lea - Individualisation complémentaire de programme - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2006-3274 - Travaux de pose, maintenance et fourniture de panneaux de signalétique de zones d'activités sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Retrait de la délibération n° 2005-2834 en date du 11 juillet 2005 - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3275 - Fourniture de contrôleurs et d'armoires pour la signalisation lumineuse pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Autorisation de signer quatre marchés pour des fournitures - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3267, 2006-3269, 2006-3274 et 2006-3275. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable pour les quatre rapports, monsieur le président. Vous noterez une note au rapporteur concernant le dossier numéro 2006-3267 qui demande d'éliminer, dans le délibère, le point n° 2 soit : "Décide que" ... jusqu'à "CGE".

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve les travaux d'aménagement du carrefour des sept chemins en recettes.

3° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de financement correspondantes avec le département du Rhône et le Sytral.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2006-3273 - Lyon 3° - Fosse aux Ours - Parc de stationnement - Réalisation d'un accès pour les piétons dans le Palais de la mutualité - Convention de mise à disposition avec la ville de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Touraine comme rapporteur du dossier numéro 2006-3273. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. le vice-président TOURAINE absent.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2006-3278 - Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône-Alpes Entreprendre (RAE) - Avenant à la convention triennale - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2006-3287 - Démarche Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association pour le droit à l'initiative économique (Adie) dans le Rhône - Convention de partenariat - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Muet comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3278 et 2006-3287. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2006-3280 - Convention de partenariat avec l'association du Village des créateurs - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2006-3284 - Convention avec le musée des tissus et des arts décoratifs de Lyon - Exposition Léonard - Participation financière - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3280 et 2006-3284. En son absence, monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur en remplacement de Mme la vice-présidente GELAS absente : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président MUET, en remplacement de Mme la vice-présidente GELAS absente.

N° 2006-3281 - Association Economie et humanisme - Subvention - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3281. Il n'est pas là. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. le vice-président Daclin absent.

IV - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2006-3289 - Délégation accordée à monsieur le président et au Bureau pour accomplir certains actes de gestion - Abrogation de la délibération n° 20052606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2006-3290 - Maintenance et renouvellement - Acquisition de véhicules légers et aménagements intérieurs - Opération globalisée 2006 - Individualisation d'autorisation de programme AP 10 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Forissier comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3289 et 2006-3290. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2006-3292 - Extension du champ d'exonération de la taxe locale d'équipement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Guillemot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3292. Madame Guillemot, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GUILLEMOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GUILLEMOT.

N° 2006-3293 - Lyon 2° - Chapelle du lycée Ampère - Travaux de restauration des décors intérieurs - Clôture de l'opération - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Béghain a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3293. Monsieur Béghain, vous avez la parole.

M. BÉGHAIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BÉGHAIN.

N° 2006-3294 - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Convention pluriannuelle 2006, 2007, 2008 - Subvention - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Terracher a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3294. Monsieur Terracher, vous avez la parole.

M. TERRACHER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. TERRACHER.

V - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2006-3299 - Service public des assainissements non collectifs - Autorisation de signer des conventions - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3301 - Pierre Bénite - Station d'épuration - Travaux de modernisation de la station - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au marché n° 010 405 K - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3307 - Rillieux la Pape - Caluire et Cuire - Sathonay Camp - Sathonay Village - Fontaines sur Saône - Fontaines Saint Martin - Ruisseau du Ravin - Aménagements hydrauliques de lutte contre les inondations - Bilan de la concertation - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Mermoud comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3299, 2006-3301 et 2006-3307. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2006-3302 - Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Convention pour l'année 2006 - Subvention - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3303 - Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) - Convention cadre triennale - Subvention - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3304 - Convention pluriannuelle avec le Coparly 2005-2006 - Avenant n° 2 - Subvention - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3305 - Convention 2006-2008 avec l'association Acoucuté - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3306 - Constitution d'un réseau de surveillance des eaux souterraines et d'alerte à la pollution biologique - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2006-3308 - Soutien de l'action du comité départemental du Rhône de la ligue contre le cancer - Convention - Subvention - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2006-3312 - Fourniture de sel de déneigement de classe A et B pour les voies publiques situées sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure - Direction générale - Direction de la propreté

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3302 à 2006-3306, 2006 3208 et 2006-3312. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2006-3309 - Comité social - Avenant annuel à la convention cadre - Subvention 2006 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2006-3310 - Créations et transformation d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

N° 2006-3311 - Voirie - Astreintes de sécurité au service des tunnels - Personnel des catégories A et B - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3309 à 2006-3311. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé. La séance est levée.

(La séance est levée à 22 heures 15).